

1413

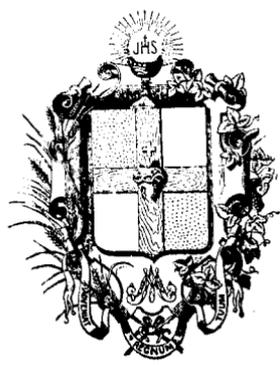
LE MESSENGER CANADIEN

DU

Sacré-Cœur de Jésus

Organe officiel de l'Apostolat de la Prière

VOL. X - 1901



MONTREAL

BUREAUX DU MESSENGER CANADIEN

NO 1, RUE RACHEL

IMPRIMATUR :

‡ PAULUS, *Arch. Marianopolitanus.*



A NOS LECTEURS

Notre siècle naquit au milieu de l'orage ;
Les peuples, ballottés ainsi que des esquifs,
Allaient, pris de vertige et riant du naufrage,
S'enfoncer dans l'abîme ou heurter aux récifs...
Mais non.... Dieu fut clément envers le siècle impie :
C'était le siècle de *Marie*.

Hélas ! que de points noirs encore dans les cieux !
L'enfer et les méchants contre la sainte Église
S'acharnent à livrer des assauts furieux.
Mais contre elle le monde en vain se coalise,
Du siècle où nous entrons Dieu sortira vainqueur :
C'est le siècle du Sacré-Cœur.

Faites-vous, chers lecteurs, les champions de sa cause ;
Le Christ veut des soldats sans reproche et sans peur,
Un bataillon choisi qu'au blasphème il oppose.
Accourez à la peine, afin d'être à l'honneur
Quand l'heure du repos pour vous sera sonnée :
Voilà nos vœux de bonne année.





L'HOMMAGE À JÉSUS-CHRIST
RÉDEMPTEUR.

(GHIRLANDAIO)

INTENTION GÉNÉRALE

DE JANVIER 1901

La Consécration du XXe siècle à Jésus-Christ.



X siècle nouveau paraît à l'horizon. Déjà, comme à l'aurore d'une nouvelle année, on l'interroge d'un regard inquiet, on essaie de découvrir dans ses premières lueurs un rayon d'espérance, quelque signe avant-coureur des biens et des maux que nous réserve l'inscrutable avenir. Dans le monde politique comme dans le monde religieux, dans le monde scientifique et littéraire comme dans le monde industriel et commercial,

partout on pronostique à l'envie, on se demande quel sera le vingtième siècle.

Qu'y verrons-nous? Des guerres et des révolutions? Des chutes et des relèvements d'empires? Sera-il fertile en grands hommes? Surpassera-t-il le dernier par les découvertes scientifiques? par le développement de l'industrie et du commerce, des lettres et des arts? Y verrons-nous éclore de grandes pensées et de généreux desseins? Les fausses doctrines et les sociétés secrètes, qui font le malheur des peuples, seront-elles détruites. Et la lumière de JÉSUS-CHRIST brillera-t-elle enfin dans tout son éclat? Verrons-nous le triomphe du Rédempteur et de son Église? Et à notre Canada en particulier, que promet-il?

Autant de questions vaines. Autant de problèmes pour le moment insolubles. Laissons à d'autres le soin d'en gloser à

leur aise. Pour nous, disciples et amis de JÉSUS-CHRIST, une seule chose nous importe, c'est qu'Il règne, c'est que le siècle nouveau lui appartienne, parce qu'il en est le roi, le père et le sauveur. Une seule chose est certaine, c'est que, Jésus ne voulant pas régner sans nous, le vingtième siècle sera ce que nous le ferons par l'usage de notre liberté, par notre activité et notre dévouement au service du divin Maître en qui et par qui nous pouvons tout.

Voilà, certes, des vérités qui méritent bien de fixer notre attention et dont nous devrions faire le programme de notre vie, car il est de la sagesse la plus élémentaire de s'en rapporter au certain de préférence à l'incertain.

I

JÉSUS-CHRIST «est le roi des siècles et sa domination s'étend de génération en génération.» (1) Ainsi l'a proclamé l'Esprit Saint par la bouche de son prophète; et plus tard par la bouche de saint Paul: Il est «l'auteur des siècles.» (2) «le roi immortel et invisible des siècles à qui seul est dû tout honneur et toute gloire.» (3)

Il tient donc en ses mains les fils de toutes les existences dans le présent et l'avenir, et toutes les destinées. Les hommes et les peuples peuvent s'agiter à leur gré, mais il en est le Seigneur et les conduira tous à la fin générale qu'il se propose. «L'homme s'agite et Dieu le mène.» Tout en respectant leur liberté, il ne cessera de poursuivre l'exécution du plan qu'il a conçu de toute éternité, plan divin que sa sagesse ne peut manquer d'atteindre avec force et douceur.

JÉSUS-CHRIST est aussi le père des siècles, parce qu'il y a engendré les hommes à la vie de la grâce et à la vie éternelle. Il en est enfin le Sauveur parce que «le salut n'est en personne autre, car aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes par lequel il faille que nous soyons sauvés. (4)

Mais les siècles qui ont suivi la naissance temporelle de Jésus à Bethléem ne sont-ils pas plus que les autres sa propriété? Ces siècles qu'il a choisis de préférence pour les grandes manifestations de son amour, pour la diffusion de son Esprit divin sur la terre, et pour le miracle de sa pré-

(1) Ps. 144, v. 13.

(2) Hébr. I, v. 2.

(3) I. Tim. I, v. 17.

(4) Act. IV, 12.

sence réelle, en vertu duquel sa sainte humanité habite réellement l'éternité à la fois et le temps? Et les années n'y sont-elles pas appelées de son nom, et désignées sous celui d'«an de grâce»? Ne sont-il pas à JÉSUS-CHRIST plus que les autres ces siècles où il a multiplié si merveilleusement le pain de la vérité, où il s'immole sans cesse pour les sauver, où il se donne lui-même en nourriture? Ces siècles enfin dont il a tiré ces glorieuses légions d'élus, d'apôtres, de confesseurs, de martyrs et de vierges dont il a rempli son ciel?

Inspirés sans doute par cette pensée, les catholiques de l'Italie dans le but de rendre un hommage solennel à JÉSUS-CHRIST à la limite des deux siècles, ont érigé l'an dernier, sur les plus hauts sommets de la péninsule vingt croix gigantesques. Elles représentent les siècles écoulés de l'ère chrétienne et celui où nous entrons.

II

Le vingtième doit donc appartenir à JÉSUS-CHRIST. Espérons que de fait, il sera plus chrétien que le dernier.

La dévotion à la Sainte Vierge partout en honneur, l'essor incomparable donné aux missions catholiques ainsi qu'au mouvement de retour des peuples hérétiques à l'unité de la foi, l'organisation et l'union de plus en plus accentuées des forces catholiques, la gloire conquise à la Papauté par le génie de Léon XIII, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus répandue par tout l'univers et la consécration du genre humain à ce divin Cœur accompli l'an dernier par les ordres de notre très glorieux Pontife; voilà certes autant de motifs puissants d'espérer en un avenir meilleur.

Mais n'allons pas pour cela, nous berçant d'illusions, croire à un triomphe prochain et facile. Il en sera du vingtième siècle comme des autres. Satan et ses anges ne s'y reposeront pas davantage. Leur rage ne fera que s'accroître à mesure que l'empire des âmes leur échappera. C'est, d'ailleurs, le sort de l'Église militante d'être ballottée par les orages et de vaincre en d'incessants combats. «*Quoniam dies mali sunt*, parce que les jours sont mauvais» dit l'Apôtre. Il en est ainsi depuis que le péché est entré dans le monde et il en sera ainsi jusqu'à la fin des temps.

Qu'avons-nous donc à faire? Que pouvons-nous faire?

Qu'avons-nous à faire? Deux choses: réformer notre vie, raviver notre zèle pour le salut du prochain.

Réformer notre vie, c'est le devoir essentiel, le premier de tous. C'est pratiquer cette sagesse dont parle l'Apôtre quand il nous recommande de «sauver le temps:» «Voyez, mes frères — nous dit-il — à ne pas marcher en imprudents mais en hommes sages qui sauvent le temps parce que les jours sont mauvais, et qui, comprenant la volonté de Dieu sur eux, évitent le vice..... surtout l'impureté et l'ivrognerie..... Soyez remplis de l'Esprit Saint..... des hommes qui prient et rendent grâces à Dieu en toutes choses.....» Puis l'Apôtre rappelle aux époux et aux parents leurs devoirs ainsi qu'aux enfans et aux serviteurs, devoirs qu'ils doivent accomplir pour plaire à Dieu, pour sa gloire. (1)

La sagesse parfaite, dit S. Thomas, a pour objet d'ordonner toute sa vie au service de Dieu. Appliquons-nous à régler toutes nos actions sur ce divin modèle JÉSUS-CHRIST qui est «la sagesse de Dieu.» «Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout pour la gloire du Seigneur», nous dit encore S. Paul.

Ce que nous avons, de plus, à faire, c'est de raviver en nos cœurs la flamme du zèle. Demandons-nous ce que nous avons fait jusqu'ici pour JÉSUS-CHRIST, pour lui sauver des âmes. Demandons-nous ce que nous devons faire à l'avenir, et voyons à être plus fidèles aux pratiques de l'Apostolat, puis à joindre à la prière les bonnes œuvres, afin de contribuer dans la mesure de nos talents, de notre influence et de notre crédit à l'extension du règne de JÉSUS-CHRIST.

III.

Mais que pouvons-nous, se dit-on, pour un si grand œuvre que de donner et consacrer le siècle à venir au Seigneur? Nous ne sommes que péché, faiblesse et impuissance.

Cela est vrai. Mais nous pouvons tous nous appliquer cette parole de S. Paul: «Je puis tout en Celui qui me fortifie.» Nous savons que c'est uniquement parce que nous sommes unis et incorporés à JÉSUS-CHRIST que nos prières et nos œuvres sont méritoires; nous savons, par exemple, quelle grande valeur a notre prière faite en union avec celle du Cœur de JÉSUS. Si

(1) Eph. c. c. V. et VI.

donc nous sommes unis à JÉSUS-CHRIST par une foi vive et une ardente charité, nous sommes forts, invincibles, puissants. Suivons le conseil de l'Apôtre qui, après avoir retracé les devoirs de chacun, ajoute: «Mettez votre force dans le Seigneur, dans sa puissance. Revêtez-vous des armes divines contre les embûches du démon.» (1)

Rappelons-nous souvent cette belle scène de l'Évangile: un jour, la barque montée par Jésus et ses disciples fut assaillie par une grande tempête. «La barque allait être submergée et Jésus dormait. Les apôtres effrayés l'éveillent en disant: Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. Et Jésus leur dit: Que craignez-vous, hommes de peu de foi? Puis se levant, il commanda aux vents et à la mer, et il se fit un calme profond.» (2)

Les flots sont la figure du temps. Mobile comme eux, instable, trompeur et perfide, il est encore le jouet des passions mauvaises et des fureurs de l'enfer. Parfois nous coulons des jours heureux; plus souvent nos jours sont agités, tourmentés, pleins de tempête, jusqu'à creuser des abîmes où notre barque menace d'être engloutie.

Mais Jésus est là toujours; toujours son Cœur veille alors qu'il paraît dormir. Il est là et nous savons que dans son immuable et éternelle sérénité il commande aux vents et aux flots, c'est-à-dire à tous les temps qu'il embrasse d'un regard, et aux passions déchaînées. Que l'esprit infernal souffle tant qu'il voudra sur la mer du monde, les ténèbres, l'erreur et le mensonge, le vice et la mort! Pourvu que nous mettions en Jésus toute notre confiance, nous n'avons rien à craindre. Au premier cri de nos cœurs il se lèvera, parlera, et il se fera un calme profond: Il est la voie, la vérité et la vie.

Où, il revêt de sa puissance ceux qui croient en lui et l'aiment ardemment. Rappelons-nous cette scène de l'Évangile où Jésus vint au secours de ses disciples en marchant sur les eaux. Or à cette vue, Pierre s'écria: «Seigneur, si c'est vous, commandez-moi de venir à vous sur les eaux. Et Jésus dit: Viens, et Pierre, descendant de la barque, marchait sur les eaux....» (3)

Ayons la foi de Pierre, aimons comme lui et nous pourrions faire beaucoup pour le bien des âmes, pour la sanctification du siècle qui commence, quelle que soit notre condition. Ce ne se-

(1) Eph. VI, 10-11.

(2) Matth. VIII, 23-28.

(3) Matth. XIV, 25-30.

ra peut-être pas par des œuvres qui éclateront aux yeux des hommes; mais cela n'est pas nécessaire et le jugement des hommes importe peu. Nous savons ce que vaut aux yeux de Dieu la prière et l'immolation d'une âme sainte dans les flammes de la charité. Ce sont de ces âmes souvent obscures, inconnues, qui sauvent le monde, beaucoup plus que les grands prédicateurs et les ouvriers illustres.

L. H., S. J.

Prière quotidienne durant ce mois :

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que le siècle nouveau vous appartienne tout entier.

Résolution apostolique: Consacrons à Notre Seigneur le siècle qui commence.





LES DOUZE PROMESSES DU SACRÉ-CŒUR

(Traduit du flamand par le P. de MANGELEERE, S. J.)

Note de la rédaction.— Sous ce titre nous commençons la publication d'une œuvre complète sur les douze promesses. Cette œuvre a été écrite en flamand et publiée pour la première fois, en Belgique, il y a deux ans. L'auteur en est le R. P. Van den Bosch, de la Compagnie de Jésus, qui nous a permis avec la plus grande bienveillance d'offrir à nos lecteurs une traduction fidèle de son ouvrage faite spécialement pour le MESSAGER.

Nous ne doutons pas que ces pages soient fort goûtées pour leur piété, leur onction, la saine et abondante doctrine qu'elles renferment. Elles répondent à un vif désir des amis du Sacré-Cœur qui regrettaient qu'il n'existât pas d'ouvrage, en français, où les douze promesses fussent traitées sous une forme populaire, attrayante, variée, accessible à tous. Le livre du pieux auteur flamand comble cette lacune, grâce au zèle de notre aimable traducteur.

Notre vœu le plus ardent est celui-là même par lequel l'auteur termine sa préface :

« Puissent ces pages trouver accès auprès de nombreuses familles : parents et enfants y apprendront où puiser le vrai bonheur, tant pour le temps que pour l'éternité. Que la méditation de ces divines promesses allument dans tous les cœurs le feu du saint amour, et poussent les âmes à promouvoir et à étendre le règne du Cœur de Jésus. Oh ! puissions-nous par ce petit travail faire naître dans le cœur de nos lecteurs les sentiments si bien exprimés par le prophète royal : « O mon Dieu, je vous ai exposé toutes les afflictions dont ma vie est remplie ; vous avez vu les larmes qui coulent de mes yeux, et suivant votre promesse, *sicut in promissione tua*, vous m'avez procuré la joie d'une victoire complète sur tous mes ennemis. » (1) Pleins de confiance, nous le demandons au Cœur de Jésus par l'intercession de la bienheureuse Marguerite-Marie :

Seigneur Jésus, qui avez manifesté d'une façon extraordinaire les richesses immenses de votre Cœur à la bienheureuse Mar-

(1) Ps. LV, v. 9.

«guerite-Marie, obtenez-nous que, par ses mérites et par son exemple, vous aimant en tout et par dessus tout, nous puissions trouver dans ce même Cœur une demeure assurée, ô vous, qui vivez et réglez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il!» (1)

PREMIÈRE PROMESSE

*Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires
dans leur état. (2)*



Il y a deux chemins qui mènent au ciel: l'un assez large, souriant assez à la nature, celui des commandements; l'autre plus étroit, mais plus sûr, celui des conseils évangéliques. Ceux-là suivent le premier chemin, qui servent le Seigneur dans l'état du mariage; dans le second marchent les chrétiens qui ont voué à Dieu leur virginité.

Ces derniers se soustraient, pour la plupart, aux tracasseries du monde en entrant dans la vie religieuse pour s'y adonner à l'étude de la vie spirituelle ou à l'exercice des œuvres de charité. Quant aux gens mariés, c'est une nécessité de leur état qu'ils consacrent la plus grande partie de leur temps au soin de leurs intérêts temporels. Et autant ces intérêts diffèrent, autant il y a de voies différentes où chacun s'efforce de se faire une position honorable dans le monde.

Dans le plan divin, cependant, toutes ces routes sont bonnes. Le commerçant et l'avocat, le médecin, le cultivateur et l'ouvrier, aussi bien que le prêtre et le religieux, tous peuvent et doivent glorifier Dieu en sauvant leur âme. Tous sont tenus, chacun dans sa sphère d'action, de publier les louanges du Seigneur, et de prendre part ainsi à l'immense concert de bénédictions qui s'élève de la création. Ouvrez le grand livre de l'humanité, vous y verrez à chaque page des saints et des saintes

(1) Office de la B. Marg-Marie, 17 octobre.

(2) Lettre 132c.

de toutes les conditions, de toute âge. Dieu, dans sa sagesse, a disposé chaque chose avec poids et mesure. Sa bonté a préparé à chaque état de vie les grâces nécessaires à l'homme pour en porter le fardeau.

Ces grâces se divisent en deux catégories: les unes absolument nécessaires au salut, les autres extraordinaires, spéciales. Les premières, Dieu ne les refuse à personne: quant aux autres, il les réserve surtout pour ses amis. C'est de ces dernières qu'il s'agit dans la promesse faite par le Sauveur à la Bienheureuse Marguerite-Marie.

A vrai dire on ne trouve nulle part la première promesse ainsi formulée: *«Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état;»* mais ces paroles expriment si bien les grâces de salut et de félicité, que la bienheureuse promet de la part de Notre-Seigneur à tous les fidèles dévots à son divin Cœur qu'on n'a su en trouver de plus expressives. Cette promesse est tirée d'une lettre célèbre de la bienheureuse à son directeur spirituel: en la parcourant, nous verrons combien grandes sont les faveurs que le bon maître réserve à chacun des adorateurs de son très saint Cœur.

Le Cœur de Jésus, dit la bienheureuse, renferme des trésors de grâces, et son intention est de les répandre sur les hommes par le moyen de la dévotion à ce Cœur. C'est pourquoi elle conjure son directeur spirituel et tous les religieux de la Compagnie de Jésus de répandre cette dévotion le plus qu'ils pourront. «Car, continue-t-elle, les trésors de bénédictions et de grâces que ce Sacré-Cœur renferme sont infinis. Je ne sache pas qu'il y ait nul exercice de dévotion dans la vie spirituelle qui soit plus propre pour élever en peu de temps l'âme à la plus haute perfection, et pour lui faire goûter les véritables douceurs qu'on trouve au service de JÉSUS-CHRIST.»



La dévotion au Sacré-Cœur est donc une source de salut pour chacun d'entre nous. La bienheureuse nous mettra cette vérité encore plus en lumière, en nous dévoilant les grâces attachées à chaque état de vie en particulier: nous verrons bien que nous ne pouvons rien désirer de mieux.

Tout d'abord il est question des religieux. Le but de la vie religieuse est la pratique de la perfection. Que les religieux

embrassent donc la dévotion au divin Cœur. «Ils en retireront tant de secours qu'il ne faudrait point d'autre moyen pour rétablir la première ferveur et la plus exacte régularité dans les communautés les moins bien réglées, et pour porter au comble de la perfection celles qui vivent dans la plus exacte régularité.»

Ceux qui travaillent au salut des âmes trouvent également dans cette dévotion les bénédictions abondantes qu'ils ont droit d'espérer. Ecoutez ce que dit la bienheureuse: Mon divin Sauveur m'a fait entendre que ceux qui travaillent au salut des âmes auront l'art de toucher les cœurs les plus endurcis, et travailleront avec un succès merveilleux, s'ils sont pénétrés eux-mêmes d'une tendre dévotion à son divin Cœur.»

Puis elle parle des gens du monde. Elle leur promet de trouver dans cette dévotion secours et assistance dans les nécessités de leur état pour la sauvegarde de leurs intérêts temporels et éternels. Et avec cette délicatesse de sentiment qui caractérise la confidente du cœur aimant de Jésus, elle déclare expressément à ces pauvres âmes, qui si souvent sont attristées et alarmées à leur dernière heure, que les amis du Sacré-Cœur mourront d'une mort douce. Voici mot-à-mot ce que cette première promesse contient pour les gens du monde. Ces paroles valent la peine d'être méditées, elles montrent que la dévotion au Sacré-Cœur sera pour eux une source de joie et de bonheur. «Pour les personnes séculières elles trouveront par le moyen de cette aimable dévotion tous les secours nécessaires à leur état, c'est-à-dire la paix dans leur famille, le soulagement dans leurs travaux, les bénédictions du ciel dans toutes leurs entreprises, la consolation dans leurs misères: et c'est proprement dans ce Sacré-Cœur qu'elles trouveront un refuge pendant toute leur vie et principalement à l'heure de la mort. Ah! qu'il est doux de mourir après avoir eu une constante dévotion au Cœur de Celui qui doit nous juger!»



Il ressort de tout ceci que les grâces nécessaires dans chaque état dont parle cette promesse ne sont point les grâces ordinaires que Dieu ne refuse à personne, mais bien ces faveurs spéciales dont il gratifie ses amis et tous les hommes de

bonne volonté. C'est ce secours divin qui rend possible ce qui sans cela dépasserait peut-être nos forces, qui rend facile ce qui serait difficile autrement, et qui même rend agréable et doux ce qui serait bien dur pour notre nature.

Il y a quelques années, raconte le Père Toussaint Dufau, un des co-propriétaires d'une carrière située aux environs de Chimay, ville de Belgique, voulut céder sa quote-part à ses associés. On convint que la cession s'effectuerait au prix de cinquante mille francs. Mais au moment de signer le contrat les associés lui substituèrent un autre écrit par lequel notre homme renonçait purement et simplement à sa quote-part en leur faveur. Quand cet homme se vit trompé de la sorte, il se sentit profondément blessé. Tout d'abord il ne put que gémir et se plaindre. Heureusement il était bon chrétien, sa dévotion envers le Cœur de l'Homme-Dieu en avait fait un héros. A l'article de la mort il réunit sa femme et ses enfants. Sur la muraille était suspendu une image du Sauveur crucifié, et en face du mourant se voyait un tableau représentant le Sacré-Cœur. « Tous mes enfants sont-ils ici ? » demanda le père.

« Oui », dit la mère.

« Enfants, dit le mourant, avant de vous quitter, donnez-moi cette dernière consolation. La main sur ce crucifix, promettez-moi, non seulement de ne jamais vous venger de ceux qui nous ont aussi cruellement volé, mais même de vous montrer généreux à leur égard si jamais ils venaient à avoir besoin de votre secours.

Père, nous vous le promettons », disent les enfants, des larmes dans la voix.

« Bon, mes enfants,.....maintenant je vous place tous dans le Cœur de Jésus. »

En disant ses paroles il pencha doucement la tête: il était mort. Cette âme héroïque était allée se reposer dans le sein du Dieu de toute justice.....

Après la mort de leur père les enfants réussirent dans toutes leurs entreprises. Un jour, un des associés se vit dans la nécessité d'implorer le secours de ses enfants. Savez-vous ce qui lui fut répondu ? « Nous vous rendons volontiers service, car c'est la volonté de feu notre père. »

Voilà comment la dévotion au Sacré-Cœur rend agréable aux parents et aux enfants ce qui, pour notre nature, est difficile et amer.

(A suivre.)

UNE PAGE DE L'ÉVANGILE

Annonciation et Conception de saint Jean-Baptiste.

TEXTE DE L'ÉVANGILE SELON SAINT LUC (I. 5-25):

5. Aux jours d'Hérode, roi de Judée, il y eut un prêtre nommé Zacharie, de la classe d'Abia; et sa femme, d'entre les filles d'Aaron, s'appelaït Elizabeth.

6. Ils étaient tous deux justes devant Dieu, marchant sans reproche dans les commandements et toutes les lois du Seigneur.

7. Et ils n'avaient point de fils, parce que Elizabeth était stérile, et que tous deux étaient avancés en âge.

8. Or il arriva que, lorsque Zacharie remplissait devant Dieu les fonctions du sacerdoce, au rang de sa classe,

9. Il lui échut par le sort, suivant la coutume observée entre les prêtres, d'entrer dans le temple du Seigneur pour y offrir l'encens.

10. Et toute la multitude du peuple était dehors priant à l'heure de l'encens.

11. Et un ange du Seigneur lui apparut debout, à droite de l'autel de l'encens.

12. Zacharie fut troublé en le voyant, et la crainte le saisit.

13. Mais l'ange lui dit: ne crains point, Zacharie, parce que ta prière a été exaucée: Elizabeth ta femme enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jean;

14. Il sera pour toi un sujet de joie et d'allégresse, et à sa naissance beaucoup se réjouiront.

15. Car il sera grand devant le Seigneur: il ne boira ni vin ni cervoise, et il sera rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère.

16. Et il convertira un grand

nombre d'enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu;

17. Et il marchera devant lui dans l'esprit et la vertu d'Elie pour ramener les cœurs des pères aux fils, et les incrédules à la prudence des justes, et préparer au Seigneur un peuple parfait.

18. Et Zacharie dit à l'ange: Comment connaîtrai-je cela? car je suis vieux et ma femme est avancée en âge.

19. Et l'ange, répondant, lui dit: Je suis Gabriel, qui me tiens devant Dieu, et j'ai été envoyé pour te parler et t'annoncer cette heureuse nouvelle.

20. Et voilà que tu seras muet, et ne pourras parler jusqu'au jour où ces choses arriveront, parce tu n'as pas cru à mes paroles qui s'accompliront en leur temps.

21. Cependant le peuple était dans l'attente de Zacharie, et il s'étonnait qu'il demeurât silong-temps dans le temple.

22. Or, étant sorti, il ne pouvait leur parler: et ils comprirent qu'il avait eu une vision dans le temple. Et pour lui, il leur faisait des signes, et il resta muet.

23. Et il arriva que, lorsque les jours de son ministère furent accomplis, il s'en alla en sa maison.

24. Or, après ces jours, Elizabeth sa femme conçut, et elle se tenait cachée pendant cinq mois, disant:

25. Voilà ce que le Seigneur a fait pour moi aux jours où il m'a regardée pour me délivrer de mon opprobre parmi les hommes.

§ 1.

PARENTS DE SAINT JEAN-BAPTISTE (V. V. 5-7)

AU temps du roi Hérode (1), deux saints personnages vivaient en Judée: Zacharie et Elisabeth. Zacharie, en hébreu *Zécariah*, signifie «celui dont le Seigneur se souvient»; Elisabeth, *Elishebah*, «le serment de Dieu»: deux noms pleins d'espérance et de bonheur. C'était la coutume chez les Israélites d'imposer des noms qui ont une signification: David signifie «bien-aimé,» Salomon «pacifique,» Jonathan «don du Seigneur,» etc. (2).

Issus tous deux de race sacerdotale, Zacharie et Elisabeth descendaient de l'illustre famille d'Aaron, la plus glorieuse qui existât après celle de David, et dont devait naître le Messie. Ils avaient encore une autre noblesse, plus précieuse que celle du sang et de l'antiquité de la race: la noblesse de la vertu. «C'étaient des justes,» des personnes sans reproche devant Dieu (Orig. homil. 2 in Luc.). Connaître la loi du Seigneur et la pratiquer, c'était leur règle, leur amour. Cependant ils avaient un chagrin domestique: ils n'avaient point d'enfant. C'était une privation douloureuse, et l'avenir n'offrait aucun espoir au point de vue humain, car «tous deux étaient avancés en âge.» Mais le Seigneur, qui couvrait de son égide cette sainte famille, lui préparait une bénédiction qui allait rendre sa félicité complète.

§ 2.

JÉRUSALEM, LE TEMPLE, LES PRÊTRES.

De nos jours, Jérusalem n'est plus qu'un monceau de ruines, de cendres et de masures; c'est une ville désolée sur laquelle a

(1) *Hérode*. Quatre Hérode sont mentionnés dans le Nouveau Testament. 1° celui-ci appelé Hérode-le-Grand, qui fit massacrer les Innocents (Math., 2, 16). Sa mort décide le retour de la sainte famille en Palestine (Math., 2, 19-21). 2° son fils, Hérode Antipas, qui fut le meurtrier de S. Jean-Baptiste (Math., 14, 1 et suiv.) et qui fit revêtir N.-Seigneur d'une robe blanche dans la matinée du Vendredi-Saint. (Luc. 23, 7-11). 3° Hérode Apprippa 1er, petit fils d'Hérode-le-Grand, qui fit mourir S. Jacques (Act., 12, 1, 2). C'est lui aussi qui mit S. Pierre en prison (Act., 12, 3, 4). 4° fils du précédent et devant lequel S. Paul se défendit contre les juifs (Act., 25, 23 et suiv.)

(2) Trop souvent, de nos jours, on met les saints de côté pour imposer aux enfants des noms qui n'appartiennent à aucune langue connue. C'est une triste mode: des numéros feraient aussi bien l'affaire, quant à cela.

passé le souffle de la colère divine. Jadis sa puissance faisait trembler les nations; c'était la ville sainte, «la cité d'une beauté parfaite.» Dieu y avait établi sa demeure:

« Dieu se révèle dans Juda,
 « Son nom est grand dans Israël.
 « Sa tente est à Salem,
 « Et sa demeure dans Sion. »

(Ps., 75, 2,3. trad. de l'hébr.)

Figure de l'Église, image du céleste séjour, elle était le centre spirituel de la terre, où devait s'accomplir la promesse du Rédempteur «c'est de Sion que sortira la loi, c'est de Jérusalem que la parole du Seigneur se fera entendre.» (Is., 2, 3).

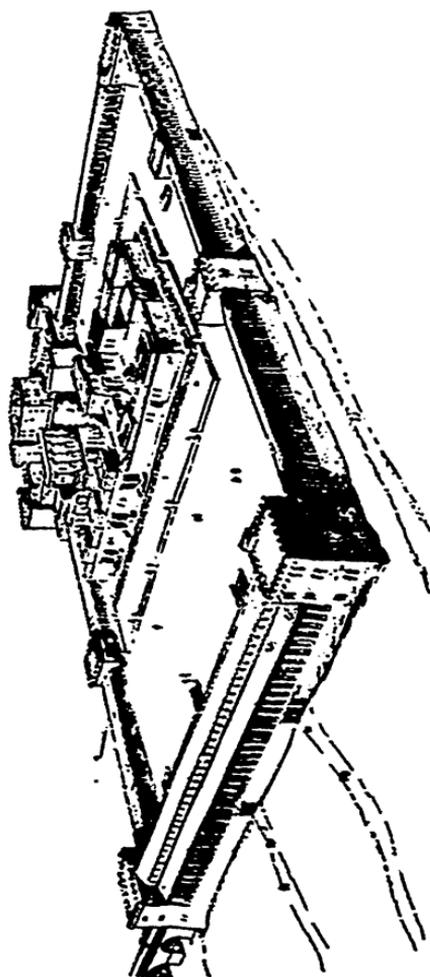
Sur la colline de Moriah, que couronnait jadis le temple de Salomon, s'élevait, au temps de Zacharie, le nouveau temple érigé par Hérode. C'était un vaste édifice construit d'énormes blocs de marbre blanc, avec tours, parvis, portiques et colonnades, qui surpassait en magnificence les plus beaux monuments de l'ancien monde, excepté le temple de Salomon. La toiture, recouverte d'épaisses lames d'or, devenait éblouissante et semblait de feu aux rayons du soleil levant. «Rien n'y manquait,» dit un vieil historien, pour étonner l'âme et les yeux. De loin, il apparaissait comme une montagne couverte de neige, car partout où il n'était pas doré, il était d'une blancheur éclatante» (Fl. Jos. de bell. Jud. 6-14). Aussi, c'était avec une légitime fierté que les Apôtres le faisaient admirer à Notre Seigneur, (Math. 21, 1; Marc. 13, 1).

Ce temple tomba en un instant, avec ses autels et son sacerdoce, quand parut l'Église catholique, parce qu'il n'en était que l'ombre et la figure, (Orig. in Math. 1-16): rien ne peut le relever.

À l'intérieur, le temple proprement dit était divisé en deux parties: le Saint et le Saint des Saints.

Le Saint des Saints était un sanctuaire inaccessible, où nul autre que le grand prêtre ne pouvait pénétrer: Notre Seigneur lui-même n'y entra jamais. Une cloison en bois, avec une porte fermée par un voile ou rideau précieux, le séparait du Saint: c'est ce voile qui se déchira le Vendredi-Saint.

On y conservait jadis l'arche d'alliance, mais à l'époque où nous parlons, il était absolument vide.

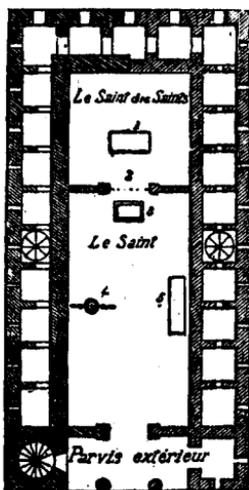


Plan en vaille du temple d'Herode. (d'après M. de Vogüé).

Entre le Saint des Saints et le vestibule se trouvait le Saint. Trois objets sacrés y étaient déposés: la table des pains de proposition, sur laquelle on plaçait, chaque samedi, douze pains recouverts d'encens (Lév. 24, 5-9), offrande perpétuelle faite à Dieu par les prêtres, au nom du peuple, et figure de l'Eucharistie; un candélabre en or pur, appelé le chandelier à sept branches (Exod. 25, 31-40), figure du Christ qui est «la vraie lumière, qui illumine par sa doctrine et par son Église tout homme venant en ce monde» (Jean, 1, 9); enfin l'autel des parfums (Exod. 30, 1 et suiv.) sur lequel un prêtre bénissait chaque jour un encens précieux en l'honneur du Seigneur: symbole de l'âme reconciliée qui s'élève par la prière vers son Créateur.

Les prêtres seuls entraient dans le Saint. Les fidèles, repoussés sous les portiques ou dans les cours, n'y pénétraient jamais; ils ne pouvaient pas contempler, même de loin, les sacrifices et les cérémonies qui s'y accomplissaient, car un voile leur en dérobaient la vue. Dieu se tenait loin du peuple et lui

defendait l'entrée de sa maison, parce que le péché, qui séparait le créateur de sa créature, n'était pas encore expié; c'est le Messie promis et attendu qui devait par sa mort rapprocher l'un et l'autre, ouvrir les portes du Saint et nous conduire au Père; «je suis la porte. Personne ne vient au Père que par moi» (Jean, 10, 9; 14, 6).



Plan de l'intérieur du temple de Salomon. (1)

Dans la cour des prêtres, en face du grand portique du temple, était l'autel des holocaustes, sur lequel on offrait tous les jours deux agneaux au Seigneur, un le matin et l'autre le soir, (Exod. 29, 38 et suiv.). La victime, étant immolée, était mise en morceaux et entièrement brûlée sur l'autel. C'était le sacrifice perpétuel offert à Dieu pour l'expiation des péchés par le sang: image du sacrifice perpétuel eucharistique, dans lequel l'Agneau de Dieu «qui efface les péchés du monde,» immolé une fois d'une manière sanglante, est offert encore chaque jour dans toutes les parties de la terre sur nos autels, et le sera jusqu'à la consommation des siècles.

Les prêtres étaient divisés en vingt-quatre classes, ayant chacune leur nom et officiant à tour de rôle pendant une semaine (1 Par. 24.); de sorte que, chaque samedi, une nouvelle classe entrait en service au temple pendant qu'une autre en sortait. Brûler l'encens, mettre de l'huile dans les lampes, changer les pains de proposition, recevoir le sang des victimes et le répandre sur l'autel ou autour, telles étaient les principales fonctions sacerdotales. Les prêtres se partageaient ces fonctions par le moyen du sort.

§ 3.

ZACHARIE AU TEMPLE [VV. 8-25.]

Quand le temps arriva pour la classe d'Abia de remplir son ministère dans le temple, Zacharie se joignit à ses compagnons et prit le chemin de Jérusalem; car il habitait, comme la plupart

(1 Dans la gravure ci-contre, le chiffre 1 représente l'arche d'alliance, 2 la place du voile, 3 l'autel des parfums, 4 le chandelier à sept branches, 5 la table des pains de proposition.

des prêtres, à quelque distance de la ville. Le sort décida qu'il brûlerait l'encens sur l'autel des parfums. Celui qui faisait cet office entrait chaque jour, matin et soir, dans le Saint, à des heures qui coïncidaient avec celles du sacrifice perpétuel offert sur l'autel des holocaustes; il jetait de l'encens sur le brasier, priait et sortait aussitôt. Pendant cette cérémonie, les personnes pieuses, accourues ordinairement en grand nombre, se tenaient dans une des cours en dehors du temple, unissant leurs prières à celles du célébrant; de sorte que le parfum de la prière et la fumée de l'encens montaient en même temps vers le Seigneur.

C'était pendant que Zacharie officiait ainsi dans le Saint, un des jours qu'il était de semaine, qu'eut lieu entre l'archange Gabriel et lui cette scène racontée par saint Luc, dans laquelle le messager céleste annonce la naissance du précurseur. Au premier regard, en lisant le texte de l'Évangile, il semble tout naturel de conclure que Zacharie en offrant l'encens, avait demandé ce jour-là, avec une ferveur nouvelle, un fils héritier de sa race et de son nom, puisque l'ange, lui ayant dit: «ta prière a été exaucée,» ajoute aussitôt après: «tu auras un fils.» Il n'est pas vraisemblable cependant que telle ait été sa prière. Il est vrai que la loi ne défendait pas au prêtre de prier pour lui-même et pour sa maison, pendant qu'il officiait (Lév. 16. 17); mais Zacharie, parvenu jusqu'à la vieillesse, avait perdu tout espoir de posséder jamais un fils, à ce point qu'il est confondu d'étonnement quand l'ange lui annonce la naissance future de Jean. Pour quel motif alors aurait-il demandé ce qu'il n'espérait point obtenir?

La prière de Zacharie avait un caractère plus relevé et plus universel; c'était une prière véritablement sacerdotale, dans laquelle le saint prêtre avait demandé ce que les prophètes et les justes avaient souhaité de voir avant lui (Math., 13, 17; Luc. 10, 24): «le salut du peuple et la venue du Messie, par qui seul le péché devait être entièrement expié» (S. Aug. quaest. evang. 1, 2); car le sacrifice perpétuel de l'holocauste ou l'offrande de l'encens n'avait point d'autre objet, puisqu'ils n'avaient en eux-mêmes aucune valeur pour laver l'iniquité du peuple (Hebr. 10, 1 et suiv.). C'est pourquoi le messager céleste ne se borne pas à prédire à Zacharie un fils quelconque: il trace un tableau de la mission et de la sainteté futures de ce fils: cet enfant sera la félicité du genre humain, l'aube de la délivrance,

le précurseur du Messie depuis si longtemps attendu et que le prêtre vient d'évoquer par sa prière. En lui les prophéties commenceront à s'accomplir; son nom même sera un signe des temps et un témoignage rendu au Christ, car il s'appellera «Dieu fait grâce», Jean.

Cependant le prêtre écoutait le discours de l'ange avec un trouble qu'il ne pouvait cacher; il demande un signe qui lui prouvera la vérité des paroles qu'il vient d'entendre. Le signe qui lui est donné est en même temps une punition, parce que lui, prêtre du Très-Haut, a mis en doute la vérité du témoignage d'un messager divin.

Pendant que ceci se passait dans l'intérieur du Saint, le peuple attendait dans les parvis et se demandait pourquoi le sacrifice de l'encens durait si longtemps ce jour-là. Quand Zacharie parut enfin, l'étonnement augmenta, car à l'émotion qui se trahissait sur sa physionomie, et dès qu'on vit qu'il avait perdu l'usage de la parole, on reconnut immédiatement qu'il avait été témoin d'un événement extraordinaire. Zacharie leur fit comprendre par signes que leur conjecture était juste.

A la fin de la semaine, il s'en alla en sa maison, et à quelques jours de là le précurseur est conçu: l'Ancien Testament se ferme, le Nouveau Testament s'ouvre et le profond mystère de la Rédemption commence; encore un instant et tout sera consommé.

L. P. Rorx, S. J.

TRÉSOR DU CŒUR DE JÉSUS

SOMME GÉNÉRALE DES ŒUVRES OFFERTES LE MOIS DERNIER

Actes de charité.....	299,864	Lectures de piété.....	142,683
Actes de mortification.....	186,791	Messes célébrées.....	3,947
Chapelets.....	445,664	Messes entendues.....	171,007
Chemins de Croix.....	70,813	Œuvres de zèle.....	140,625
Communions sacramentelles.....	69,364	Œuvres diverses.....	469,254
Communions spirituelles.....	671,750	Prières diverses.....	1,325,534
Examens de conscience.....	161,225	Souffrances ou afflictions.....	359,949
Heures de silence.....	310,436	Victoires sur ses défauts.....	144,668
Heures de récréation.....	228,875	Visites au S. Sacrement.....	301,615
Heures de travail.....	874,320	SOMME GÉNÉRALE.....	6,458,484
Heures-Saintes.....	29,100		



LA COUPE D'OR

(LÉGENDE)



Il y avait un pauvre paysan qui vivait en un lieu désert sous un toit misérable. Père d'une nombreuse famille, il gagnait peu hélas ! et avait grand'peine à nourrir la maisonnée. Or, un jour, il arriva, comme on devait s'y attendre, qu'il n'eut pas de pain à donner à sa femme et à ses sept enfants en bas âge, ni même de langes pour envelopper le huitième qui allait naître. Que la scène fut navrante pour le malheureux père, ce jour-là ! Les petits s'attachaient à lui, le tiraient par son habit ou se jetaient dans ses bras, lui demandant du pain à grands cris, avec des larmes et des sanglots dans la voix, tandis que sa femme, étendue sur un lit de feuilles sèches dans un coin de la cabane, gémissait et pleurait en silence.

C'en était trop. A cette vue, le cœur de l'infortuné père est brisé par la douleur ; il ne peut supporter davantage un pareil spectacle. Hors de lui, ne se possédant plus de peine, il se dégage des étreintes de ses chers petits affamés et s'enfuit précipitamment de sa demeure. Il s'enfonce dans la forêt voisine. Là, pensait-il, si je ne trouve rien à manger, je pourrai, au moins, surprendre les bêtes fauves dans leurs tanières et leur disputer la proie qu'ils dévorent. Pour sauver mes enfants chéris que ne ferais-je pas ?

Dans ces pensées, il marcha tout le jour, mais en vain. Vers la tombée de la nuit, fatigué, harassé, il avait perdu tout espoir, quand soudain, en un lieu d'un accès un peu difficile, l'entrée d'une grotte s'offre à ses regards. Il s'y engage résolument, mais voici que trois hommes se jettent sur lui et le saisissent en le menaçant de la mort, s'il oppose la moindre résistance.

Le pauvre paysan se laisse faire. On le conduisit à l'intérieur de la grotte. C'était une caverne de voleurs. Le chef le fit venir devant lui et l'interrogea.

A ses questions, il répondit : Sans amis, sans ressources, j'ai fui dans mon désespoir loin de ma demeure, parce que je n'avais pas de pain à donner à mes sept enfants, ni de quoi envelopper celui qui va bientôt naître : je ne pouvais me résigner à les voir mourir de faim.

Il parla avec un tel accent de sincérité et de vérité ; sa voix avait une telle expression de douleur que le chef, pour la première fois de sa vie, fut ému de pitié. Au grand étonnement de ses gens, il ordonna qu'on rendit la liberté au prisonnier, et qu'on lui donnât avec des vires une bourse bien garnie et un cheval ; puis il exigea que son protégé l'informât de la naissance de l'enfant ; car il voulait en être le parrain.

Le cœur rempli de joie et d'allégresse, le pauvre paysan baise avec reconnaissance la main de son bienfaiteur, saute sur son cheval et court à toute bride du côté de sa cabane où il trouve un fils de plus.

Après avoir apaisé la faim de ses enfants et enveloppé tendrement le nouveau né, il retourna aussitôt vers le chef des voleurs qui lui promit de se trouver, dans la même nuit, à l'église du hameau voisin. Il l'y trouva, en effet, deux heures plus tard. Le bandit déguisé en paysan tint l'enfant sur les fonts baptismaux et fit présent au père d'une bourse remplie d'or.

*
**

Peu d'années après, cet enfant mourut, comme meurent les anges, le sourire sur les lèvres et l'innocence au cœur, et son âme blanche monta droit au ciel dont saint Pierre s'empressa de lui ouvrir les portes.

Cependant l'enfant, sur le seuil des cieus, contemple les splendeurs de la gloire de Dieu, il entend les harmonies ineffables des chœurs angéliques qui chantaient l'*Hosanna*, il en goûte la douceur infinie, il comprend que son âme va être glorifiée par la possession de la vérité et par l'amour de l'Esprit Saint, il voit en un instant la plénitude de la félicité qui l'attend et qu'il doit à son parrain. Alors dans un admirable élan de générosité, il déclare qu'il ne veut pas entrer seul.

— Où est mon parrain, s'écrie-t-il, je ne veux jouir de tant de bonheur qu'en sa compagnie.

— Qui est ton parrain ? demande saint Pierre.

— Un chef de voleurs, répond simplement l'enfant.

— Entre, toi, reprit le saint Apôtre ; quant à ton parrain... Ah ! pour ça... nous verrons...

A ces mots, l'enfant devient tout triste, il ne peut se résoudre à franchir le seuil de la félicité sans être accompagné de celui à qui il doit d'être chrétien et héritier du ciel.

Or la Sainte Vierge vint à passer par là. Le voyant si affligé, elle lui dit d'une voix très douce :

— Pourquoi n'entres-tu pas, mon ange ?

— Sans mon parrain, oh non ! répondit l'enfant en sanglotant.

Alors saint Pierre fit connaître à la Sainte Vierge quel était son parrain, pourquoi il ne pouvait être admis au séjour des justes.

L'enfant, qui a entendu ces raisons, se jette aux pieds de la Sainte Vierge et joignant ses petites mains :

— Mère de miséricorde, dit-il en pleurant, ayez pitié de mon parrain et laissez-le entrer au ciel avec moi.

La bonne Vierge sourit doucement, s'éloigne un instant et revient portant dans ses mains une coupe d'or.

— Prends, dit-elle à l'enfant, va à la recherche de ton parrain et dis-lui de remplir cette coupe avec des larmes de repentir. Si tu la rapportes pleine, il pourra entrer avec toi.

Le généreux enfant saisit avec empressement la coupe et descend vers la terre à la recherche de son bienfaiteur.

*
**

Le bandit dormait sur ses armes. S'éveillant en sursaut, il aperçoit devant lui un bel enfant, rayonnant de gloire, aux ailes d'argent, avec une coupe d'or dans les mains.

Quel beau rêve! murmure-t-il moitié craintif, moitié troublé.

Non, non, ce n'est pas un rêve, reprend l'enfant. Ce que vous avez devant les yeux est bien la réalité. C'est moi, votre filleul. En me tenant sur les fonts baptismaux vous m'avez procuré la félicité éternelle, En retour, je viens vous chercher pour la partager avec vous.

Puis il lui raconte tout ce qu'il a vu et entendu, lui décrit avec des transports indicibles le bonheur suprême qui l'attend pourvu qu'il se repente de ses fautes; lui dépeint les merveilles de la gloire de Dieu et de l'amour des justes, la paix du cœur et l'immense félicité qu'il a goûtée au seuil du ciel, et dont il jouira lui aussi, s'il a la contrition de ses péchés.

Voici qu'un rayon de la grâce divine pénètre l'âme de cet homme vieilli dans le crime. Son cœur endurci par le péché et des habitudes de cruauté s'amollit, s'attendrit. Un premier sanglot s'échappe de sa poitrine et ses yeux laissent couler des torrents de larmes.

Alors l'enfant redouble ses supplications, lui parle de nouveau des délices du paradis, lui rappelle les miséricordes de Jésus pour le bon Larron. Ses paroles brûlantes excitent dans l'âme du bandit une douleur de plus en plus grande: elle devient si pénétrante, si intense; son repentir est si vif, si profond et si sincère qu'il se sent défaillir et rend l'âme dans un torrent de larmes, en murmurant ces paroles:

— Pardon, mon Dieu! pardon!

Et l'enfant qui avait recueilli ces larmes dans la coupe d'or reprit son vol vers les cieux avec l'âme de son parrain. Tous deux entrèrent dans les joies éternelles.

Traduit de l'espagnol de P. Claver y Bueno.

Quelques réflexions sur la Chine



PROPOS des graves événements qui se sont déroulés en Chine depuis le mois de juin dernier, on a pu voir dans plusieurs journaux et revues, des appréciations qui semblaient, sinon donner le beau rôle aux Chinois, du moins atténuer dans une forte mesure, la responsabilité de leur soulèvement. Les Chinois sont chez eux, dit-on; ils défendent leur pays contre l'invasion étrangère. Plusieurs esprits même, d'ailleurs bien intentionnés, semblaient

jour d'avance des revers que les alliés pourraient rencontrer sur le sol chinois; ils escomptaient d'ores et déjà les rivalités des puissances entre elles. A les entendre, les intrusions étrangères en Chine avaient fini par pousser à bout l'amour-propre légitime des Chinois; il fallait s'attendre tôt ou tard à ce qui est arrivé.

Ces jugements sont sévères et injustes. On en revient toujours au fameux grief de l'opium que l'Europe aurait imposé à la Chine;

comme si l'Europe ne s'imposait pas à elle-même, et n'avait pas imposé aux deux Amériques le poison de l'alcool frelaté qui fait tant de victimes dans les nations soi-disant civilisées. Sans doute, c'est là un mal; mais enfin la liberté de chacun reste entière, et devant le marchand d'opium qui offre sa drogue au Chinois, et devant le marchand d'alcool qui présente sa boisson à l'homme de race blanche. Toute la question ne doit pas rester concentrée dans ce point unique. Depuis cinquante ans, la Chine est entrée en relation de commerce avec le reste du monde; et l'on peut dire que ces relations sont nécessaires à tous; les productions de son sol, la soie, le thé, le riz, le coton, les minerais, le charbon font l'objet de transactions parfaitement légitimes celles-là, et dont tout le monde peut bénéficier, aussi bien les Chinois que les Occidentaux.

A ce point de vue, la Chine n'a pas le droit de s'isoler du reste du monde. Elle peut sans doute régler ses tarifs d'importation et d'exportation; légiférer sur son commerce international comme tous les autres peuples; et en cela personne, que je sache, ne lui a fait violence. Quant à l'introduction du Christianisme, il a toujours été reconnu par toutes les autorités chinoises que la force et la violence y étaient absolument étrangères; que la conviction et la liberté individuelles étaient les seuls éléments sur lesquels on comptait pour sa propagation.

* * *

La France a sans doute un protectorat à exercer, mais sur les missions catholiques seulement, et ce rôle lui a été récemment confirmé par le Saint-Siège. Or il est bien admis et compris par les autorités chinoises que c'est un rôle de simple défense, pour une protection accordée non seulement aux missionnaires, mais aussi aux chrétiens chinois. Ne vaudrait-il pas mieux, au point de vue de la propagation de la foi, renoncer à toute intervention d'ordre séculier? Certains catholiques, et même quelques missionnaires l'ont affirmé. C'est là une question trop grave pour que nous osions émettre ici un avis quelconque.

Quoi qu'il en soit de la question de principe, il est hors de doute, qu'en fait, le gouvernement chinois avait admis cet état de choses: et chaque missionnaire catholique est muni en Chine d'un passe-port rédigé dans les deux langues, en français et en chinois et signé par les deux pouvoirs. Il y est formellement dit que le prêtre catholique pourra librement exercer son ministère, faire les achats de terrain nécessaires au culte et aux œuvres catholiques, et qu'il a droit aux bons offices et à la protection des mandarins. Voilà des faits que plus d'un million de catholiques chinois savent fort bien. Car tout missionnaire explique bien à ses néophytes qu'il n'a en vue que leurs intérêts spirituels et qu'il est étranger pour lui-même à toute idée de profits matériels. La plupart des mandarins et lettrés le savent bien aussi eux-mêmes et mieux que personne. Ils ont assez fréquenté les missionnaires et pris connaissance de la religion catholique pour n'avoir aucun doute à cet égard. Ils savent, de plus, que les missionnaires catholiques sont gens instruits et bien élevés qui, s'ils ne servaient des intérêts d'un ordre supérieur, ne seraient pas venus accepter en Chine une vie aussi pénible, quand ils auraient pu trouver chez eux la tranquillité et le bonheur.

De quel droit donc le gouvernement chinois, qui a admis plusieurs fois ces différents points, n'a-t-il pas tenu à la parole donnée?

C'est que l'égoïsme, qui fait le fond de toute nature humaine non régénérée par le Christianisme, a perverti le sens moral des païens. La notion du mensonge, de la duplicité n'a pas pour eux le caractère odieux et déshonorant que nous lui attribuons comme d'instinct, parce que notre éducation toute chrétienne l'a fait pour ainsi dire passer dans notre sang chrétien. Mentir et tromper habilement, surtout son ennemi, pour le Chinois païen, c'est une qualité précieuse dans laquelle il ne voit pas de difformité morale. Tenir à sa parole, quand la chose promise est onéreuse, c'est une naïveté qu'on peut abandonner aux Occidentaux, gens grossiers et sans esprit qui ne savent pas se dégager des filets dont on les a habilement circonvenus.

*
**

Avec de telles idées, et il ne faudrait jamais les oublier, quand on traite avec la Chine païenne, quelles mesures adopter pour arriver à une entente quelconque avec les autorités chinoises? Le seul moyen raisonnable ne serait-ce pas l'attitude de l'Allemagne qui ne semble pas vouloir se laisser duper par une série d'interminables négociations qui n'aboutiront à rien. Autrement, on promettra tout ce que l'on voudra, et quand les Européens auront le dos tourné, on se moquera d'eux et des promesses qu'on aura faites. C'est là une tactique à l'ordre du jour du haut en bas de l'échelle administrative. Il y a les décrets apparents qui accordent des honneurs aux missionnaires avec la jouissance entière des droits reconnus par les traités, et il y a les édits secrets qui recommandent de leur susciter tant de tracasseries qu'ils ne pourront rien mener à bonne fin. Edits apparents qui parlent d'exterminer les Boxeurs; et instructions secrètes qui les favorisent et les entretiennent. C'est donc, comme on le voit, le pays à double face, où parler ne veut rien dire.

Devant cette duplicité qui est parfaitement prouvée, devant le droit des gens si souvent et si impudemment violé, pourrait-on trouver exagérée ou intolérante l'opinion de ceux qui pensent que toute relation avec la Chine ne présentera de garanties suffisantes que lorsque l'exécution des traités et des conventions sera assurée par une surveillance permanente, et au besoin, à main armée; par une sorte de police efficace qui aurait le droit d'avoir l'œil à tous les dessous administratifs. Ce ne serait pas là une intrusion illégitime; mais une mesure qui serait tout au profit de la Chine elle-même, de l'humanité et du christianisme.

Or c'est précisément pour exercer cette police que l'Allemagne s'est fait adjuger, il y a quelques années, le port et la baie de Kiao-tcheou, d'où elle peut surveiller une partie du Chan-tong. Dira-t-on que le motif était futile? Ils s'agissait de punir l'assassinat de deux missionnaires allemands. C'est donc la Chine elle-même qui provoque ces représailles par une mauvaise volonté à maintenir les traités; et dans la crise actuelle, elle a fait tout ce qu'il fallait faire pour donner aux puissances le droit d'exiger des stations de surveillance qui, je veux bien le croire, deviendront autant d'amorces pour des empiètements ultérieurs; mais à qui la faute?

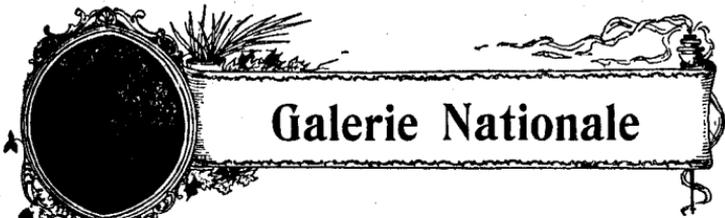
Montréal, 1er Déc. 1900.

J., FOUILLET, S. J.,
Ancien missionnaire de Chine.



MONSEIGNEUR DE MONTMORENCY LAVAL,

1^{ER} ÉVÊQUE DE QUÉBEC



Galerie Nationale

LE VÉNÉRABLE Mgr DE LAVAL

1^{ER} ÉVÊQUE DE QUÉBEC

1622-1708



Mgr de Laval! Grande et noble figure, saint prélat, homme de caractère et de génie!

On l'a appelé l'Apôtre du Canada, le Père de la Nouvelle France, le Saint: Mgr de Laval a bien mérité chacune de ces appellations, qui, au XVII^e siècle, reflétaient l'opinion commune à son endroit, car il fut à la fois apôtre, père et saint, à un degré suréminent.

C'est à cause de son grand amour pour Dieu et la religion catholique qu'il accepta la charge pénible et difficile de Vicaire Apostolique des missions de la Nouvelle France. C'est ici, sur les plages du Saint-Laurent, que son zèle apostolique s'est manifesté d'une manière héroïque, pendant cinquante ans: zèle envers ses administrés, prêtres et laïques, religieux et religieuses; zèle pour l'extension du règne de Dieu au sein des bourgades sauvages; zèle pour la multiplication des paroisses et leur solide organisation; zèle en faveur de l'éducation, dans toute les branches de l'activité humaine; zèle enfin pour défendre les droits de l'Église, s'ils venaient en conflit avec les exigences de l'État civil.

Mgr de Montmorency-Laval fournit des preuves surabondantes de ce zèle qui domine tout, et fait face à toutes les situations. Dès son arrivée en Canada, il voulut se rensei-

gner sur l'état de sa nouvelle Église. Pour parvenir à ce légitime résultat, il ne craignit pas d'entreprendre la visite des paroisses de son Vicariat Apostolique, grand par l'étendue, mais peu habité et d'un accès assez difficile. Pas de chemins carrossables pour se transporter d'un lieu à l'autre ; il dut ainsi s'exposer aux périls de la navigation dans des chaloupes étroites et peu confortables. Bien souvent aussi il dut souffrir de la faim, se contenter de pain sec, en attendant qu'il pût atteindre des endroits habités. Quelquefois il fut dans la triste nécessité de recevoir l'hospitalité des pauvres sauvages dont on sait le genre d'existence primitif.

Mgr de Laval fut le Père de la Nouvelle France religieuse, tout comme Champlain l'avait été de la Nouvelle France civile. C'est un fait indéniable que le Vénérable Prélat se dépensa tous les jours de sa vie pour le troupeau confié à ses soins. Que de travaux depuis le jour où il mit le pied sur le rocher de Québec jusqu'à la période ultime de sa vie ! Mgr de Laval ne s'en tenait pas strictement à ses devoirs épiscopaux ; il se faisait curé ou vicaire au besoin ; il baptisait, il confessait, il administrait les derniers sacrements aux malades, soit dans les hôpitaux, soit dans les cloîtres, soit dans les familles. Même charité dans sa conduite lorsqu'il parcourait les campagnes pour y confirmer les enfants. Alors il laissait arriver à sa personne tous ceux qui réclamaient un conseil, ou un secours pécuniaire. Chacune de ses ouailles était une âme à sauver, et ne voyant que cette fin suprême, le saint Prélat ne négligeait rien pour atteindre un but aussi désirable.

Que de labeurs, de sa part, pour réprimer les désordres causés par l'abus des liqueurs fortes chez les blancs aussi bien que chez les sauvages ! Aussi que de chagrins dut-il endurer, lorsqu'il se vit forcé, par l'incurie de l'autorité civile, de sévir contre les distributeurs de l'eau de feu, source de maux incroyables ! Mais en face d'un devoir à accomplir, l'évêque de Québec ne sut jamais reculer.

*
**

Mgr de Laval fut un saint. Toute sa vie est là pour prouver qu'il ne fit rien qui ne comportât un cachet de sainteté. Quelle foi en lui ? Quelle charité pour le prochain, et aussi combien grand son amour pour Dieu ? Sa confiance en

Dieu était telle, qu'il ne croyait aucune entreprise qu'il ne pût faire sans espoir de succès. Que d'œuvres aussi commencées sans ressources apparentes, et menées à bonne fin, grâce à cette confiance dans le secours d'en-haut ! Que d'autres, qui semblaient d'avance condamnées à périliter ou à disparaître, reprirent vigueur sous l'impulsion prestigieuse du Vénérable Prélat, malgré son évangélique pauvreté !

La pauvreté, en effet, fut une des vertus qui brillèrent le plus héroïquement chez lui. Les quelques biens qu'il avait acquis en Canada, il les donna tout entier au Séminaire de Québec, sans rien s'en réserver pour lui-même. Non seulement il donna ce qu'il possédait, mais encore ce qu'il pouvait acquérir par la suite. Il est difficile de se familiariser avec un pareil dénûment. Ses petites ressources étaient consacrées aux pauvres, mais, pour lui-même, rien. Lorsqu'il mourut, on trouva sa bourse vide : il avait tout donné jusqu'au dernier sou.

Une autre éminente vertu pratiquée par Mgr de Laval tout le temps de sa vie, fut la mortification, ou la pénitence. Il portait un cilice, il mangeait peu, il jeûnait tous les matins. Au séminaire, où il résidait dans une pauvre petite chambre, il était le premier debout, comme il était le dernier à se coucher. Sa première visite était pour sa cathédrale ; il s'assurait que tout y fût tenu en bon ordre, visitant jusqu'aux bénitiers. Il travaillait tout le jour sans aucune relâche, ne se servant que d'une chaise des moins confortables. Là il recevait les visiteurs, entre autres les membres de son clergé pour lequel il avait une affection particulière. Les plus pauvrement vêtus recevaient de leur évêque le plus bel accueil, tant il aimait que la noble vertu de mortification se répandît dans son diocèse. Son exemple devait produire d'heureux résultats, et l'on se plaît à rappeler que le clergé canadien, du temps de Mgr de Laval, était l'image fidèle du clergé de la primitive Église. Cet esprit de pauvreté et de mortification fut poussé si loin, qu'au dire de M. Bertrand de la Tour, ancien curé de Québec et contemporain du Vénérable Prélat, il fut longtemps question de savoir s'il ne serait pas plus conforme aux vues de la Providence de ne posséder aucun bien. De là cette règle, qui a prévalu pendant de longues années, de tout confier au Séminaire pour qu'il fût le seul administrateur des revenus des cures, casuels, etc.

L'humilité de Mgr. de Laval ne brillait pas d'un moins vif éclat que sa mortification. « Comment aurait-il goûté les honneurs du siècle ? » s'écriait M. de la Colombière dans l'oraison funèbre du défunt, « y a-t-il quelqu'un dans ce diocèse qui n'ait pas senti et éprouvé l'opposition extraordinaire qu'il avait aux louanges ? L'a-t-on jamais pu louer impunément ? Que n'a-t-il pas fait, que n'a-t-il pas dit pour rompre les desseins qu'on avait de rendre quelque hommage à sa vertu ? Si je n'étais rassuré par le Saint-Esprit qui loue les justes quand ils sont hors de danger de cesser de l'être, et qui par l'ordre de l'Église m'ouvre la bouche pour adoucir la douleur de tant d'enfants qui ont perdu leur père, je craindrais que le corps de ce prélat qui est déposé devant cet autel ne se ranimât et que sa langue ne reprît l'usage de la parole pour me faire des plaintes amères de ce que je fais après sa mort ce qu'il n'a pu souffrir durant sa vie. »

Mgr. de Laval abhorrait le péché comme le pire de tous les maux ; il se tenait même en garde contre les moindres défauts. Aussi se confessait-il tous les jours avant de dire sa messe. Il exerçait la plus grande vigilance sur ses paroles et sur ses actes. Sa grande piété l'aidait puissamment à éviter même les plus légères imperfections. Ceux qui l'ont connu et suivi de près ont écrit qu'il était impossible d'exprimer la ferveur de ses prières, la multiplicité de ses oraisons jaculatoires. Quand il entrait en oraison, les yeux et les mains levés vers le ciel, il était impossible de ne pas s'apercevoir que son cœur était tout embrasé des ardeurs de l'amour divin. Les assistants ne pouvaient retenir leurs larmes, et tous se sentaient portés à aimer Dieu davantage. Le prélat priait souvent et longuement, même durant la nuit, sans tenir aucun compte de la maladie ou des souffrances qui accablèrent son corps à la suite de ses courses multipliées à travers son diocèse, par les froids les plus rigoureux et au milieu de privations de tous genres.

Mgr de Montmorency-Laval était arrivé à Québec vers le milieu de juin 1659, Québec existait depuis cinquante ans, et durant cette première phase de notre histoire, si bien appelée la période héroïque, les Jésuites avaient pourvu seuls depuis 1632 aux besoins spirituels de la colonie. Il fallait que cet état de choses vint tôt ou tard à changer ; les Jésuites eux-mêmes désiraient la présence d'un évêque. Mgr de Pétrée se mit aussitôt

à l'œuvre. Il ouvrit tout d'abord un grand Séminaire (1663), où se formerait son clergé, et cinq ans plus tard (1668), il fonda un petit Séminaire où la jeunesse viendrait s'instruire et se vouerait ensuite à la carrière pour laquelle elle se sentirait plus d'aptitudes, mais plus particulièrement à l'état ecclésiastique, but de cette fondation. Mais ce ne fut qu'en 1678 que le saint Prélat pût réussir à ériger un bâtiment convenable pour y loger ses prêtres, ses ecclésiastiques et les élèves du petit Séminaire. Celui-ci n'ouvrit même ses portes que le 9 octobre 1688.

En 1701—le 25 novembre—le feu réduisit en cendre ce séminaire, fruit de tant de labeurs et de dépenses.

Quatre ans plus tard, un autre incendie sembla anéantir les plus chères espérances de l'évêque. Mais les citoyens vinrent à son secours, et lorsque Mgr de Laval retourna à Dieu, il eut la consolation de laisser un séminaire neuf qui, cette fois, devait durer bien longtemps.

*
**

Il serait trop long de raconter les pénibles travaux de cet homme de Dieu, et surtout de les apprécier à leur juste valeur. Ce qui ressort de la vérité historique, c'est qu'il vida sa bourse et usa sa santé pour le bien de l'Église du Canada. Quelle que soit l'opinion que l'on entretienne sur certains de ses actes administratifs, il est hors de doute que toutes ses œuvres, prises dans leur ensemble, lui furent inspirées par le désir de sanctifier les ouailles confiées à ses soins.

L'Église du Canada était encore dans l'enfance : tout était à créer, à organiser, lorsque l'évêque de Pétrée vint au Canada. Il sut créer, il sut organiser, d'après des procédés qui ne manquaient ni de sagesse ni d'habileté ni de sincérité dans leur conception. Lorsque le Prélat se démit de ses fonctions, en 1688, le Canada religieux avait fait des progrès étonnants. Les communautés des Ursulines et des Hospitalières, fondées depuis cinquante ans, travaillaient avec fruit, chacune dans sa sphère propre, les premières à donner à la société des jeunes filles instruites et imbues d'idées saines, les secondes à soulager les misères de notre pauvre humanité souffrante.

Le séminaire devait au Prélat son existence pour les longues années à venir.

Les Récollets, appelés en 1670, à renouer la chaîne interrompue de leurs anciennes années d'apostolat (1615-29), remplissaient leur rôle de missionnaires.

Les Jésuites continuaient toujours à instruire la jeunesse dans leur Collège fondé depuis plus de cinquante ans.

Mgr. de Laval avait réussi à tout mettre sur un bon pied, et lorsque l'abbé de Saint-Vallier vint à Québec pour se rendre compte *de visu* de l'état de la colonie, il trouva l'organisation religieuse en si bonne voie, qu'il fit un aveu précieux à recueillir. « Je m'estimerais heureux, dit-il, si je pouvais soutenir le bien que M. de Québec (Mgr. de Laval) avait établi avec tant de bénédiction et tant de peine pendant trente années. »

Mgr. de Laval disparut de la scène du monde, le 6 mai 1708. Quoiqu'il eût, depuis plusieurs années déjà, abandonné les rênes du pouvoir à Mgr. de Saint-Vallier, le noble et saint évêque n'avait jamais cessé de porter de l'intérêt aux affaires religieuses de la Colonie, de sorte que sa vie fut utile aux autres jusqu'à la fin. Il mourut comme meurent les saints, doucement, la joie au cœur et sur la figure, n'ayant aucune préoccupation des choses extérieures. Sa grande réputation de sainteté, n'a fait que s'accroître après sa mort, et l'on peut espérer aujourd'hui, que bientôt son nom sera placé par l'Église en tête de la liste des saints du Canada.

N.-E. DIONNE.





UN CENTENAIRE

LES DAMES DU SACRÉ-CŒUR.



La communauté du Sacré-Cœur a célébré par des fêtes brillantes, le 21 novembre dernier, le centenaire de sa fondation. On sait que cet Institut a été fondé en France au commencement du siècle par la Vénérable Mère Barat, sous la direction du P. Varin, de la Compagnie de Jésus. Aujourd'hui les religieuses du Sacré-Cœur, au nombre de six mille sept cents, comptent cent quarante-deux établissements. Elles sont en France, en Espagne, en Italie, en Belgique, en Autriche, en Angleterre, en Ecosse, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, à Cuba, à Porto-Rico, dans le sud de l'Amérique, au Mexique, aux États-Unis et au Canada.

Madame Jetté a lu à la maison du Sault-au-Récollet, au nom des aînées élèves, une adresse remarquable par l'élévation des sentiments ainsi que par la grâce et la noblesse du style. Nous en extrayons les passages suivants :

« Depuis le choix de sa divine Mère, qui a été la créature la plus glorieuse parce qu'elle a été la plus humble et la plus cachée, l'action de Dieu n'a pas varié. C'est le cachet qu'il donne à ses œuvres divines, afin que l'homme ne puisse s'y méprendre et que le contraste entre les fortes créations et la faiblesse de ceux qui les ont conçues en fasse éclater l'inspiration aux yeux de tous.

C'est ainsi qu'il y a cent ans aujourd'hui, une jeune fille de vingt ans jetait les fondements d'une de ces créations inspirée d'en haut et destinée à grandir et à s'étendre avec les besoins de l'époque et des différents pays qui devaient l'accueillir et la réclamer.

C'était en 1800. La France sortait à peine de cette tourmente révolutionnaire qui, pendant les dernières années du siècle, avait bouleversé la société jusque dans ses assises. L'Église triste de ses défections et de ses pertes, avait vu des milliers de ses enfants, poursuivis comme des bêtes fauves, périr sur l'échafaud ou fuir à l'étranger; ferme, cependant, malgré ses douleurs, elle attendait, avec son invincible espérance, le secours qui ne lui a jamais manqué.

Le P. Varin confia Mlle. Barat à la grande tâche qu'elle allait entreprendre: la formation de ce sujet si bien préparé ne fut pas difficile. Puis il groupa autour d'elle plusieurs pieuses filles instruites et vertueuses, et, le 21 novembre 1800, les trois premières mères et une sœur coadjutrice se consacraient au Cœur de Jésus dans l'humble chapelle de la rue de Touraine. C'est là, disent les annales, que furent jetés les fondements de la Société du Sacré-Cœur sous l'égide de Celui dont elle devait imiter les travaux. C'est là que Jésus-Christ lui donna son mot d'ordre, lui imprima le sceau de sa volonté et la forme qui lui est

propre, c'est-à-dire un esprit grand, ferme, généreux, mais tout détrem-pé de douceur et qui devrait se traduire au dehors par les œuvres de zèle.

Bientôt les postulantes se présentèrent, et chose remarquable, presque toutes avaient penché vers le Carmel et passé par le creuset de la Révolution : toutes avaient reçu, outre la distinction de la naissance, cette éducation supérieure qui en est le complément. On comprend quelle force et quelle lumière elles apportaient à la société naissante.

La fondation du Canada remonte à 1842. C'est à la demande de Mgr Bourget que quatre filles de la vénérable Mère Barat quittèrent leur douce patrie pour venir braver nos rudes hivers. La maison fut d'abord fixée à Saint-Jacques del' Achigan, à douze lieues de Montréal, et ceux qui se rappellent combien étaient pénibles les longs voyages dans notre pays il y a cinquante ans peuvent seuls comprendre quelle haute opinion on eut bientôt de l'excellence de l'éducation du Sacré-Cœur, puisie malgré l'éloignement, les élèves de Saint-Jacques étaient presque entièrement recrutées à la ville. Heureusement le pensionnat fut bientôt transféré à Saint-Vincent de Paul, puis enfin, au Sault-au-Récollet, où se trouve encore aujourd'hui la maison principale, avec un externat à Montréal. C'est dans une de ces maisons, mes dignes Mères, que toutes celles qui sont ici ont reçu leur éducation, et c'est parce qu'elles vous sont reconnaissantes de ce que vous avez fait pour elles que vous les voyez si nombreuses venir vous apporter l'hommage de leur affection et le tribut de leur gratitude.

Simplicité, douceur, force et générosité, voilà le cachet de l'éducation donnée au Sacré-Cœur. Pénétrée de ces vertus, la jeune fille qui a été l'objet de votre sollicitude peut, dans toutes les situations, si elle a bien profité de votre enseignement, se rendre digne du rôle qu'elle a à remplir. C'est votre secret, mes bien chères Mères, ou plutôt c'est l'esprit de votre sainte fondatrice, perpétué dans sa communauté, de préparer vos élèves pour toutes les tâches et de leur donner, avec les connaissances et l'instruction qui ornent leur esprit, les vertus et la piété qui font le bonheur du foyer.





VIE ABRÉGÉE

DE LA

BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

Publié par le Monastère de Paray-le-Monial

(Suite)



N d'autres rencontres, plusieurs coups assez graves qu'elle reçut à la tête, lui firent endurer des tourments comparables à ceux qu'aurait pu lui causer une couronne d'épines. Mais cette conformité avec son Sauveur crucifié lui rendait ces épines plus douces que des roses. Elle n'estimait pas moins aimable la mystérieuse douleur qu'elle portait au côté, depuis le jour où Notre-Seigneur avait daigné plonger son cœur dans le sien adorable et le lui remettre ensuite à sa place naturelle, lui prédisant qu'une flamme intérieure la consumerait jusqu'au dernier moment. Comme toujours, la parole du Maître eut, encore ici, son plein accomplissement. D'ailleurs les miracles étaient fréquents dans la vie de la Bienheureuse. Bien des fois, Notre-Seigneur se plut à la guérir subitement ou à augmenter ses souffrances habituelles, suivant que la supérieure avait ordonné à l'humble religieuse de demander la santé ou la maladie, comme preuve de l'authenticité des révélations qu'elle lui avait soumises.

De tout temps, Marguerite-Marie avait eu la plus compatissante des charités pour les âmes du Purgatoire. Aussi ces pauvres âmes recouraient-elles fréquemment à ses mérites et à ses prières, Notre-Seigneur l'ayant prévenue qu'il le voulait ainsi. Alors, il n'était pas rare pour la servante de Dieu de se sentir environnée de quelques-unes de « ses bonnes amies souffrantes », pour le soulagement desquelles ses propres souffrances physiques et morales redoublaient avec une intensité entretenue évidemment par la Providence elle-même. Bien des secrets de l'autre vie furent révélés à Marguerite par ces prisonnières de la divine Justice. Au reste, les choses à venir ne lui étaient pas célées et, bien des fois, selon le mouvement que lui en inspirait l'Esprit de Dieu, elle prédisait les événements futurs. Ce fut sur l'avis qu'elle lui en donna par ce simple billet : « Il m'a dit qu'il veut le sacrifice de votre vie ici », que le père de la Colombière se garda bien de quitter Paray selon ses premières pensées et le désir de ceux qui voulaient favoriser le rétablissement de sa santé en l'envoyant respirer l'air natal. Le saint religieux rendit donc son dernier soupir à Paray-le-Monial même, le 15 février 1682. Quelques heures seulement après sa mort, la Bienheu-

reuse eut révélation de la gloire dont il jouissait dans le Ciel, le tenant, dès lors, pour un puissant intercesseur auprès du Cœur sacré de Jésus.

Plus Marguerite-Marie avançait en sainteté, plus elle devenait le point de mire des traits du démon. Désespéré de n'avoir pu enchaîner cette âme sous son joug infernal, il s'en était pris à son corps depuis longtemps, suscitant mille vexations à la servante de Dieu. C'est ainsi qu'il la rendait à tout propos d'une maladresse extrême, lui faisant tomber et casser les objets qu'elle portait. Ou bien encore, il retirait le siège sur lequel la Bienheureuse était assise, la jetant à terre coup sur coup, jusqu'à trois fois. Un jour, il poussa même sa malice jusqu'à la précipiter du haut en bas d'un escalier; mais là il dut s'avouer vaincu. Marguerite-Marie se releva sans s'être fait aucun mal. Son ange gardien avait veillé sur elle, de même qu'un second ange, choisi parmi les Séraphins et auquel Notre-Seigneur avait commis le soin spécial de sa bienheureuse disciple. La présence sensible de ce céleste protecteur lui était ordinaire et elle avait l'honneur d'entretenir avec lui un commerce tout familial.

Le jour était arrivé où la dévotion au Sacré-Cœur allait enfin sortir de l'ombre mystérieuse qui l'enveloppait encore. Le noviciat du monastère de Paray avait été prédestiné de toute éternité pour être la terre privilégiée qui verrait ce saint épanouissement. La Bienheureuse venait d'être nommée maîtresse des novices (janvier 1665). Dès ses premiers enseignements à ces âmes innocentes, elle n'avait pas manqué de leur parler du Cœur sacré de Notre-Seigneur.



Charmée de leur manière d'accueillir ses instructions, la fervente directrice s'enhardit et quand vint l'époque de lui souhaiter sa fête (20 juillet 1685), elle pria ses novices de tourner vers le Cœur de Jésus tous les petits honneurs qu'elles avaient dessein de lui rendre à elle-même. Un élan plein de la plus naïve et tendre piété répondit à cet appel. On dessina une image du Sacré-Cœur (le vieux mémoire dit que cette première image fut crayonnée avec de l'encre), et toute la journée se passa en louanges et bénédictions données au Cœur très humble et très doux de Jésus par ce petit troupeau d'élite.

(A suivre.)



LA VRAIE PENSÉE DE S. THOMAS D'AQUIN

SUR LA COMMUNION POUR LES MORTS



OS lecteurs se souviennent sans doute, encore, de deux petits articles qui ont paru dans le **MESSAGER CANADIEN**, il y a bientôt deux ans (1) à propos de la communion faite pour les âmes du purgatoire.

Nous y avons établi, d'après l'enseignement de Suarez et en nous basant sur les principes fournis par St. Thomas :

1° Que la communion a, non pas en tant que sacrement et *ex opere operato*, mais en tant qu'acte de religion accompli par celui qui la reçoit, ou *ex opere operantis*, une vertu à la fois impétratoire et satisfactoire, dont on peut faire bénéficier les défunts.

2° Que cette efficacité de la communion, qui lui est commune avec les autres bonnes œuvres, est cependant, en raison même de l'excellence toute particulière de l'acte, supérieure à beaucoup d'autres, et qu'ainsi, « après l'oblation du saint sacrifice, l'un des moyens les plus efficaces pour travailler à la délivrance des âmes du purgatoire, c'est la sainte communion faite à leur intention. »

A l'appui de cette double assertion, nous avons rapporté le témoignage d'une pléiade des plus célèbres théologiens, ainsi que la condamnation par l'*Index* d'un opuscule de Théophile Raynaud intitulé *l'erreur populaire de la communion faite pour les morts*; dans lequel ce théologien, au rapport du pieux et docte Contenson, O. P., soutenait, non que la communion n'ait aucune vertu satisfactoire et impétratoire, mais seulement que le mérite de la communion ne l'emporte pas sur

(1) Février et juillet 1899.

celui de n'importe quel autre sacrement, du Baptême ou du Mariage, par exemple.

En écrivant ces articles, nous n'avions en vue que d'édifier nos lecteurs sur la juste valeur d'une pratique pieuse en usage dans l'Église de temps immémorial, et que deux articles parus coup sur coup dans une autre revue religieuse de ce pays, nous semblaient de nature à amoindrir. Nous nous étions gardé pourtant de faire allusion à ces écrits, tant par égard pour leur auteur que pour ne pas engager une polémique, qui nous semble plus regrettable qu'utile en ces sortes de matières.

*
* *

L'auteur des dits articles ne l'entend pas ainsi. Après deux ans de silence, il revient à la charge. En attaquant le pieux usage de communier pour les morts, il a cru faire une bonne œuvre. Car il voit là « une tendance préjudiciable aux âmes, » « une tendance à supprimer toutes les œuvres satisfaisantes pour les remplacer par la communion faite pour les défunts. » Sachons lui gré de sa bonne intention; mais qu'en cela il se rassure. Ce n'est pas la fréquence des communions, ni le fait de les appliquer aux défunts, qui fera baisser le niveau de la ferveur dans notre population; là où règnera la ferveur, là on trouvera aussi l'esprit de pénitence et la pratique des bonnes œuvres. — D'ailleurs, s'il y avait dans cet usage quelque chose de préjudiciable aux âmes, il faudrait en dire autant, et, à plus forte raison, de la coutume de l'Église d'attacher souvent de grandes indulgences à des pratiques faciles et même agréables pour les âmes pieuses! il faudrait dire qu'elle favorise le relâchement, au lieu de pousser les âmes dans les voies de la pénitence pour l'expiation de leurs péchés et de ceux d'autrui. L'objection a été faite, mais non par des catholiques.

Tout en s'étonnant de rencontrer la contradiction, l'auteur laisse nos arguments intacts. De notre preuve théologique d'après Suarez, les *Salmanticenses*, etc., il ne souffle mot. « Cette fois, dit-il simplement, il ne s'agit pas du fond de la question. » — Aux nombreuses autorités théologiques que nous avons produites à l'appui de notre thèse, il répond d'un mot: « *Quant aux commentateurs, je n'en ai cure.* » Le procédé est commode, mais périlleux. Nous ne lui rappellerons pas que d'autres

avant lui l'ont appliqué à S. Augustin, qui se sont vu condamner jusque dans des propositions textuellement prises du saint Docteur.—Et que dit-il à la mise à l'*Index* du livre du P. Th. Raynaud ? Nous citons : « Il y aurait bien quelque chose à dire sur l'*Index*, que l'on érige à tort et à travers en un corps enseignant qui juge les doctrines et note la valeur théologique des œuvres. » — Qu'est-ce à dire ? Qu'on peut licitement défendre une opinion qu'on saurait être condamnée par l'*Index* ! Nous avouons ne pas comprendre.

Mais alors que veut-il ? demandera-t-on. « Exposer sur ce point avec preuves à l'appui la pensée de saint Thomas » et montrer que d'après le saint Docteur, la communion comme communion, et en dehors du sacrifice eucharistique, n'a par elle-même aucune vertu satisfactoire applicable aux âmes du purgatoire. (1)

En d'autres termes, il veut prouver que S. Thomas est sur ce point particulier en désaccord avec ce que nous avons montré être le sentiment commun des théologiens, voire le sentiment de l'Église.

La question envisagée ainsi est d'une importance secondaire. Nous devons cependant la discuter, ne fût-ce que pour défendre l'honneur du Docteur angélique.

L'auteur cherche à prouver son assertion par deux articles de la Somme théologique (*P. III Q. 79*), les articles V et VII. Nous allons les examiner à sa suite.

*
**

Dans l'article V, saint Thomas établit que l'Eucharistie, comme sacrement, a un double effet, l'un direct, qui est de nourrir spirituellement par l'union au CHRIST et à ses membres ; l'autre *indirect*, et qui n'est qu'une conséquence du premier. « Car, dit-il, comme cette union (à J.-C.) se fait par la charité, dont la ferveur obtient la rémission non seulement du péché, mais de la peine qui lui est due, de là vient que par une suite naturelle de l'effet principal, l'homme obtient la rémission de la peine, non pas totalement, mais dans la mesure de sa ferveur et de sa dévotion. »

(1) Notons que cette expression « la communion comme communion et par elle-même, » dans son apparente clarté est équivoque, et que l'auteur tend à en abuser, comme on le verra plus loin. Chez lui, à en juger par la teneur de tout l'article, elle signifie : la communion *en elle-même* à l'exclusion des actes extrinsèques qui précèdent ou accompagnent la réception du sacrement.

Là desus notre logicien argumente ainsi :

« Donc d'après saint Thomas, tout l'effet satisfactoire de la communion ne lui vient que de la charité qu'elle cause dans l'âme qui communie.

« Donc, là où la communion ne produit pas la ferveur de la charité qui est son premier effet, elle ne peut non plus produire le second qui n'est qu'une conséquence du premier.

« Mais qui a jamais enseigné que la communion que vous faites produit dans l'âme d'un autre la ferveur de la charité ! »

Donc elle ne saurait non plus y produire l'effet satisfactoire qui n'est qu'une conséquence de cette ferveur.

L'argument, pour être un tantinet raccourci, n'en est pas moins complet.

Qu'y dirons-nous ? La conséquence suit assez bien, si l'on accorde les prémisses.

Mais d'abord nous nions absolument la première proposition, à savoir que : « d'après saint Thomas tout l'effet satisfactoire de la communion ne lui vient que de la charité qu'elle cause dans l'âme qui communie. » De ce que le saint Docteur ne parle ici que de la vertu satisfactoire spéciale à la communion—de celle qui dérive de la ferveur que ce sacrement a pour effet d'accroître dans l'âme bien disposée, — de quel droit en conclut-on qu'il dénie à ce sacrement l'effet méritoire, et par suite satisfactoire, qu'il reconnaît expressément à tout sacrement, en tant qu'acte religieux de celui qui le reçoit ? (1) Est-ce là de la logique ?

(1) Rapportons seulement diverses assertions de saint Thomas.

I. Parlant des sacrements de l'ancienne loi, il observe que dans tout sacrement il faut considérer deux choses : le sacrement lui-même et l'usage du sacrement, ou, comme d'autres disent, *opus operatum* et *opus operans*—les théologiens modernes disent *opus operantis*. Cette distinction établie, il conclut que les sacrements de l'ancienne loi ne conféraient pas la grâce, ce qui serait un effet *ex opere operato*, effet propre aux sacrements de la loi nouvelle, — mais qu'ils avaient une valeur méritoire, puisque c'est là un effet *ex opere operante* qu'il serait absurde de leur refuser.

« *Solutio Ia.* Dicendum ad primam quæstionem, quod in sacramento est duo considerare, scilicet ipsum sacramentum, et usus sacramenti. Ipsum sacramentum dicitur a quibusdam *opus operatum*, usus autem sacramenti est ipsa operatio, quæ a quibusdam *opus operans* dicitur...

« *Solutio IIa.* Ad secundam quæstionem dicendum, quod de usu sacramentorum, qui *opus operans* a quibusdam dicitur, est duplex

Passons à la seconde proposition, la majeure du syllogisme. «Donc là où la communion ne produit pas la ferveur de la charité qui est son premier effet, elle ne peut non plus produire le second qui n'est qu'une conséquence du premier.» Cette proposition a un double sens: l'un qui est incontestablement vrai; l'autre qui est, pour le moins, très douteux et resterait à démontrer.

Ce qui est incontestable, c'est que la communion ne peut produire l'effet satisfactoire qui lui est spécial, qu'à la condition de produire en l'âme qui communique la ferveur de la charité dont il est la conséquence. Mais ce qui est très douteux et resterait à démontrer, c'est qu'*appliquée à un autre* la communion ne puisse produire en lui cet effet satisfactoire qu'à la condition d'y produire la ferveur qui en est la cause: car pourquoi ne pourrai-je pas transmettre ou céder à un autre le fruit satisfactoire de ma communion dû à ma propre ferveur, tout comme je le fais pour n'importe quelle autre œuvre satisfactoire? C'est lui céder, non l'effet direct et *ex opere operantis*, puisqu'il n'y procède qu'indirectement et moyennant mon acte de charité.

Aussi bien avons-nous vu Contenson, cet illustre fils de saint Dominique dont on ne contestera pas la valeur théologique, baser sur cette même conclusion de saint Thomas sa principale preuve en faveur de la vertu satisfactoire particulière de la communion au profit des âmes du Purgatoire. (1)

[1] Voir le MESSAGER CANADIEN, juillet 1899, p. 308.

opinio. Quidam enim dixerunt quod usus ipse non erat meritorius, etiam si in fide et caritate fieret; *sed hoc videtur absurdum quod opus virtutis possit esse non meritorium.*

«Et ideo communiter tenetur quod usus eorum meritorius esse poterat, si ex caritate fieret....»

II. Dans l'argument dont il fait précéder cette dernière solution, S. Thomas conclut à la valeur méritoire de ces sacrements, de ce qu'ils étaient *des actes de religion*. C'est la raison fondamentale que nous avons donnée de la valeur méritoire de la communion. Voici ses paroles:

«Omnis actus virtutis formatæ est meritorius. Sed usus sacramentorum veteris legis erat *actus latriæ*, quæ in sanctis viris caritate formata erat. Ergo erat meritorius.»

On ce rappelle par ailleurs que, d'après saint Thomas, tout acte de religion (*omnis latria*) se groupe sous la Prière, laquelle constitue, d'après lui et la doctrine du saint Concile de Trente, avec le Jeûne et l'Aumône, les trois grandes divisions des œuvres satisfactoirs.

Voyons si notre auteur va être plus heureux avec l'article VII. Là, saint Thomas se demande « si le sacrement de l'Eucharistie profite à d'autres qu'à ceux qui le reçoivent ? » Et il répond :

« A ceux qui le reçoivent, il profite et comme sacrement et comme sacrifice. Mais à ceux qui ne le reçoivent pas, il profite comme sacrifice en tant qu'il est offert pour leur salut. »

Sur quoi l'auteur fait cette réflexion :

« Il est vraiment difficile d'enseigner plus clairement que comme sacrement l'Eucharistie ne sert qu'à ceux qui la reçoivent, et que si elle sert à d'autres qu'à ceux qui communient, c'est uniquement comme sacrifice. »

Mais pourquoi le saint Docteur n'aurait-il pu s'exprimer tout comme le fait son habile interprète ?

Celui-ci rapporte ensuite, sans y ajouter de réflexion, cette conclusion de saint Thomas dans une dernière réponse : *Donc, de ce que quelqu'un ou même plusieurs reçoivent le corps du Christ, il n'en revient aucun aide à ceux qui ne le reçoivent pas.*»

Evidemment tout commentaire serait superflu.

Nous avons prévenu cette difficulté dès notre premier article. Nous y avons dit en substance :

1^e Cette assertion de saint Thomas est si peu claire que certains théologiens en ont été induits jadis à conclure que la coutume de communier pour les morts est blâmable; laquelle opinion a été condamnée sous Alexandre VIII, ainsi qu'en témoignent entre autres les PP. Richard et Giraud, dominicains, dans leur *Bibliothèque Sacrée*, art. *Communion*.

III. En réponse à une objection contre la première solution, le saint Docteur déclare expressément que ces sacrements diminuaient la peine du péché ou avaient une *vertu satisfactoire*. Je cite :

« Ad 5^{um} dicendum, quod quamvis illa sacramenta peccata non diluerent quantum ad maculam, quia gratiam non conferebant, diminuebant tamen reatum, in quantum onerosa erant; et ideo satisfactoria esse poterant præsuppositâ gratiâ et fide mediatoris ei collatâ. »
In IV Sent. D. 1 q. 1, a. 5.

IV. Pour avoir toute la pensée du S. Docteur, rappelons encore ce principe : que la vertu satisfactoire d'une œuvre se mesure plus à sa *bonté* qu'à sa *pénalité*. C'est pour cela que l'aumône est plus satisfactoire que le jeûne ou la pénitence. Dicendum quod quamvis pœna in satisfactione requiratur, tamen principalius est in ea bonitas actûs quam pœnalitas. Et quia eleemosyna plus habet de ratione boni quam jejuniûm.... eleemosyna plus erit satisfactoria quam jejuniûm.
Ib. D. 15 q. 2. a. 2. ad. 2^m.

2^e Saint Thomas explique lui-même sa pensée en un autre endroit, (dans son Commentaire sur saint Jean, vi, lect. vi), qui est parallèle au texte de la Somme qu'on nous objecte, au jugement même de notre contradicteur. Saint Thomas y avance la même idée sous une forme plus paradoxale encore: «D'où il suit manifestement—dit-il—que les laïques qui communient pour ceux qui sont en Purgatoire, font erreur.» Mais en même temps il y prévient le lecteur qu'il entend parler des laïques qui voudraient appliquer aux défunts leur communion dans son effet *ex opere operato*. C'est ce qu'il dit dans la phrase qui précède: «Non tamen si laicus sumat hoc sacramentum prodest aliis *quantum est ex opere operato*, in quantum consideratur ut perceptio.» «*Cependant si un laïque reçoit ce Sacrement, il ne profite pas à d'autres EN CE QUI EST DE SON EFFET EX OPERE OPERATO, en tant que communion.* (1)

N'est-ce pas dire par là même qu'il peut leur profiter dans son effet *ex opere operantis*, comme le saint Docteur l'enseigne expressément à propos de tout sacrement, en particulier du Baptême. (2) Ou bien lui prêterait-on l'étrange opinion qu'il vaut mieux se faire baptiser pour les morts que de faire pour eux la sainte communion! Poser la question, c'est la résoudre.

Pour échapper à cette conclusion, l'auteur avec qui nous discutons, s'entoure de toute espèce de précautions oratoires. A diverses reprises, et dès le commencement de son article, il proteste contre cette méthode de vouloir expliquer saint Thomas par saint Thomas, observant que ce traité de l'Eucharistie est «le dernier qu'ait achevé saint Thomas», qu'il a été «composé dans la pleine maturité du saint Docteur», qu'il «est assurément l'un des plus parfaits de la Somme théologique»—qu'«on est donc sûr de trouver là la pensée de saint

[1] Pour tourner la difficulté que lui offre ce texte, notre contradicteur traduit ainsi: «Non pourtant que la communion du laïque puisse servir à d'autres *par elle-même*, comme communion».—Mais de deux choses l'une: Ou ces deux expressions: la communion dans son effet *ex opere operato* [*quantum est opere operato*] et la communion *par elle-même*, sont synonymes, ou elles ne le sont pas. Si elles sont synonymes et qu'il entende seulement faire dire à saint Thomas que la communion ne peut profiter à d'autres *ex opere operato*, contre qui donc l'auteur se bat-il? puisque personne ne prétend le contraire. Si elles ne sont pas synonymes, n'est-ce pas sciemment fausser le texte de saint Thomas pour se donner raison?

[2] Nous avons cité cette réponse de saint Thomas: «Baptismus non habet efficaciam nisi in eo qui baptizatur, quantum est ex opere operato;» *quamvis ex opere operantis, vel baptizantis vel baptizati, possit aliis prodesse, sicut et cætera opera meritoria.* [IV D. 45, q. 2, a. 3, q. 3].

Ailleurs il rappelle la même distinction: «Baptismus non habet efficaciam solum ex opere operante, sed magis ex opere operato, quod est opus Dei et non hominis. [IV D. 4 q. 3, a. 2, q. 3, ad 1m].

Thomas tout entière»,—que «chercher ailleurs dans ses ouvrages des textes moins précis et moins clairs, ne serait pas exposer la doctrine et la pensée du *Maître*, mais l'obscurcir à plaisir pour la travestir et la dénaturer.» Tout cela ne suffit pas. Les passages allégués sont clairs et précis par eux-mêmes; ils défient toute interprétation contraire ou seulement différente. Il faut donc admettre que saint Thomas parle dans le même sens en cet article de la Somme théologique, ou bien qu'ils'y est, ou rétracté ou contredit, ce qui resterait à démontrer, et ce que nul théologien n'a osé prétendre jusqu'ici.

*
* *

Comme dernier argument, l'auteur nous cherche querelle à propos de ce texte même du Commentaire sur S. Jean, auquel nous l'avons fait penser. Il nous accuse d'avoir voulu faire de saint Thomas un avocat de la communion pour les morts en faussant et travestissant le texte, en basant notre argumentation sur un contre-sens, «pour prouver le contraire de ce qu'enseigne clairement saint Thomas dans ce passage.» [1].

Cette accusation revient plusieurs fois sous sa plume. Deux ou trois remarques suffiront à en faire justice en dehors de toute question d'exégèse.

1° Il est entièrement faux que nous ayons jamais tenté de démontrer que la communion a, comme communion et par elle-même, une vertu satisfactoire applicable aux défunts, en nous basant sur la partie du texte qu'on nous accuse d'avoir mal comprise.

2° Si nous avons cité le texte en question, ce n'a pas été directement pour y trouver un argument en faveur de notre thèse, bien que cet argument s'en suive, comme on vient de le voir tout à l'heure encore, mais pour montrer que l'objection, qu'on en pourrait tirer contre nous, s'évanouit d'elle même devant la simple lecture du contexte. Et en cela nous nous appuyons, non sur la partie contestée de ce passage, mais sur celle qui précède, dont le sens est clair et précis, et ne saurait être modifié en rien par la suite du texte.

[1] Il s'agit de l'expression *ex intentione operantis et percipientis* [Voyez le texte dans le MESSAGER de février 1899, p. 67].

Pour nous le mot *operantis* doit se rapporter à *laicus* qui est le sujet de la phrase, non au *prêtre* qui n'est nommé nulle part; d'autant que pour désigner le prêtre célébrant, saint Thomas emploie habituellement les mots *conficiens* ou *consecrantis*. Pour notre contradicteur, ce mot signifie le prêtre qui offre le sacrifice. Nous traduisons: «par l'intention de celui qui fait la communion.» Il traduit: «par l'intention de celui qui opère le sacrement et le reçoit en même temps.» *Inde iræ.*

3° Une fois, il est vrai, nous avons fait appel aux paroles mêmes de saint Thomas dont on nous conteste l'intelligence. Mais c'était pour y chercher une confirmation — très modeste-ment d'ailleurs, et avec cette réserve: «Le Docteur angélique semble exprimer» — d'une assertion toute différente, savoir que la communion nous fournit encore le moyen d'aider les âmes du purgatoire en nous faisant participer plus largement à l'offrande et aux fruits du saint sacrifice. Or, sur ce point, notre contradicteur s'accorde avec nous, lui qui écrit, (Décembre 1898): «Si elles (les âmes pieuses) ne pensent pas, par exemple, à offrir pour les âmes auxquelles elles s'intéressent, *le sacrifice auquel elles participent davantage par la communion*, quel soulagement en reviendra-t-il à ceux qui souffrent dans l'autre vie?»

Dira-t-il pour mieux nous combattre, qu'il a soutenu lui-même «le contraire de ce que saint Thomas enseigne clairement dans ce passage»?

L'auteur trouve que *dans notre interprétation*, «la conclusion de saint Thomas, telle qu'elle est, serait un non-sens.» Il dirait plus exactement qu'elle serait un non-sens *dans toute interprétation loyale* à moins qu'on ne l'entende avec cette restriction, évidemment sous-entendue, puisque le saint Docteur l'énonce lui-même dans la phrase qui précède: «Les laïques qui communient pour ceux qui sont en purgatoire — avec l'intention de leur communiquer l'effet *ex opere operato* du sacrement, —font erreur.»

*
**

Terminons cette sèche dissertation par une pensée pieuse.

La B. Marguerite-Marie dans une lettre à sa supérieure, la Mère de Saumaise, lui parle ainsi de l'âme d'une religieuse de la communauté récemment décédée et qui venait de lui apparaître: «Elle (cette âme) me dit de m'adresser à vous, pour vous prier de lui faire dire trois messes, d'offrir vos chapelets et toutes les pratiques d'observances pendant neuf jours, *et une communion générale*, disant que cela adoucira beaucoup ses peines et qu'elle n'en serait point ingrate.» On trouve divers traits semblables dans la Vie de la Mère Catherine de S. Augustin, religieuse hospitalière, morte en odeur de sainteté à l'Hôtel-Dieu de Québec dans les premières années de la colonie.

Nos lecteurs en concluront ce que conclut le P. Cepari qui fut le directeur spirituel de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas de Kostka, à propos de la demande de 107 communions faite à Ste Marie-Madeleine de Pazzi par l'âme d'un de ses

frères et par où cette sainte comprit « que cet acte de religion est d'un grand secours aux âmes souffrantes » : « que cela nous encourage à leur rendre ce service de charité, si doux pour nous, et d'ailleurs si facile qu'une direction d'intention suffit à leur procurer ce rafraîchissement dont elles ont tant besoin. » [1]

J. RUHLMANN, S. J.

AUX PRIÈRES

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs les défunts suivants :

(Acton-Vale): Mme Marie-Louise Bergeron, M. Joseph Duchesneau, M. George Armstrong.— (Barachois): Mlle Mariane Carmier, Mme Marguerite Hébert.— (Belle River): Mme Malvina Côté, M. Félix Lanthier, Mme Hélène Lanthier.— (Burlington, Vt.): Mlle Georgiana Lamerise, Mlle Alexina Lefebvre, M. Magloire Faurelle, Mmes Michael Driscoll, et John Joyce, M. James Murphy.— (Cap S. Ignace): Mme Éliza Bernier.— (Cyrville): Frère Paul Billy, C. M., M. Octave Dessert, M. Gilbert Henry.— (Fournier): M. J.-Bte. Deschamps, Mme Veuve Bougie, Mme Cyrille Cardinal, Zélatrice.— (L'Assomption): M. Médard Forest, M. Roch Perreault, Mlle Marie St-Germain, Mme M. L. Sourdif, Mlle O. Lafortune, M. Roch Forest, M. Urgel Ritchot.— (Mascouche): Mme Louis Allard, M. Joseph Ethier.— (Montréal): Mme Gilbert Bénard, M. Elzéar Bélanger, M. Jules Trudeau, Mme A. Lefebvre, M. Dominique Ebacher, Mlle Eugénie Leduc, Zélatrice, Mme George Pinette Mme A. Turcotte, Mme Eméline Dépatie, M. Adolphe Godin, Mme Roberge.— (Napierville): Mme Cyrille Picard, Mlle Aldéa Surprenant.— (Québec): M. Alexandre Côté, Mlles Alice et Ernestine Côté, Mme Aurèle Roy, Mme Lachance, Mme Jean-Baptiste Godbout, Mme Xavier McKeen, Mme Flavie Dion, M. Henry Roussin, Mme Réal Barthe, Mme Ulric Barthe, M. William Clavet, M. Edouard Auguste Larue.— (Rigaud): Mme Alphonse Chevrier.— (Rivière Bourgeois):— Mme Marguerite Fougère.— (Rivière au Canard):— Mme Ulric Amelle, Mme Joseph Bergeron.— (Sainte-Rose): M. Joseph Vaillancourt, M. Casimir Vaillancourt, Mme David Desjardins, Mlle Elizabeth Vaillancourt, Zélatrice, Mlle Marie-Anna Labelle, Mme Gilbert Desjardins, Mme Zelf. Nadon, M. Joseph Aubry.— (Sandwich, Ont.): Mlle Claire Rhéaume, Mlle Georgiana René, M. Joseph Berthiaume, M. Léandre Parent, M. Léon Roy.— (St. Anaclet): M. Théophile Poirier, M. Louis Poirier, Mme Anguste Gagné, Mme Hubert Brisson, Mme Rose-Anna Brisson.— (S. André d'Argenteuil): M. Israël Sauvé.— (S. Benoît): Mlle Maria Laurin.— (S. Dominique): Mme veuve Joseph Champagne.— (S. Eustache): Mme Christine Kavanagh, Mlle Olivine Désormeau.— (S. Henri de Lévis): M. Adélarde Brouard, M. Siméon Turcot, Mme Desmêrise Allen.— (S. Jérôme): Mme Maxime Guay, Mme Victor Fortier.— (S. Joseph de Beauce): Mlle Valérie Gilbert, M. Jean Cliche, M. Philémon Gilbert, M. Elzéar Simard, M. Louis Gousse.— (S. Laurent): Sœur Marie de Sainte-Adélaïde, professe de cœur.— (S. Pacôme): M. Arthur Lévêque.— (Ste-Marie, Beauce): M. Honoré Breton.

[1] Vie de S. M.-M. de Pazzi, par le P. Cepari, liv. 1, chap. X.

ACTIONS DE GRACES.

19013 demandes d'actions de grâces pour faveurs obtenues du Sacré-Cœur par les prières de l'Apostolat ont été faites aux Bureaux du Sacré-Cœur le mois dernier. Des rapports spéciaux de faveurs obtenues sur promesse de les faire publier dans le *MESSAGER*, nous ont été communiqués des centres suivants :

COTE-DES-NEIGES. — Reconnaissance à la vénérable Mère d'Youville pour guérison obtenue après promesse de faire publier dans le *MESSAGER*.

ASSOMPTION. — Plusieurs faveurs obtenues du Sacré-Cœur.

MONTREAL. — Une guérison, après promesse de faire publier.

ST-EUSÈBE DE MONTREAL. — Reconnaissance à l'Enfant-Jésus de Prague pour une guérison obtenue.

MONTREAL. — Une grâce obtenue par l'intercession de saint Antoine.

MURRAY-BAY. — Une faveur obtenue après une neuvaine à Notre-Dame de Pitié.

NORTH GROSVENOR DALE. — Reconnaissance à saint Antoine de Padoue pour une grâce obtenue avec promesse de faire publier dans le *MESSAGER*.

OTTAWA. — Une grâce obtenue par l'intercession des saintes âmes du purgatoire.

PLANTAGENET. — Une faveur particulière.

QUÉBEC. — A l'Enfant-Jésus de Prague et à saint Antoine de Padoue pour la guérison d'un mal de jambe, obtenue sur promesse de faire publier dans le *MESSAGER*.

QUÉBEC. — Faveur obtenue par les prières de l'Apostolat avec promesse de faire publier dans le *MESSAGER*.

RIGAUD. — Une grâce spéciale par le Sacré-Cœur et N.-D. de Lourdes sur promesse de publier.

RIVIÈRE-AU-CANARD. — Une grande grâce obtenue par l'intercession du Sacré-Cœur.

ST-ANACLET. — Réussite dans une entreprise à la suite d'une neuvaine avec promesse de faire publier dans le *MESSAGER*.

ST-HILAIRE. — Au Sacré-Cœur de Jésus et à saint Ignace pour la guérison d'un mal d'yeux, par l'usage de l'eau de saint Ignace après promesse de faire publier dans le *MESSAGER*.

ST-LAURENT. — La guérison du mal d'yeux d'une petite fille, obtenue par l'eau de saint Ignace avec prières en l'honneur de ce grand saint. L'enfant était menacé de perdre la vue.

STE-MARIE SALOMÉ. — Une faveur obtenue par l'intercession de saint Antoine de Padoue.

ST-MARTIN, QUÉBEC. — Actions de grâces pour une guérison obtenue du Sacré-Cœur, après une neuvaine faite en son honneur et avec promesse de publier.

SANDWICH, ONT. — Un grand soulagement dans une maladie par l'application d'une carte-relique des PP. de Brébœuf et Lalemant; une faveur obtenue de saint Antoine de Padoue et du Sacré-Cœur; une guérison, par l'application du scapulaire du Sacré-Cœur et une autre, par une médaille du Sacré-Cœur; une guérison par l'intercession de la sainte Vierge et une grande faveur obtenue, toutes sur promesse de faire publier dans le *MESSAGER*.

Calendrier de Janvier 1901

INTENTION GÉNÉRALE, BÉNIE PAR LE SAINT-PÈRE :

La Consécration du XXe siècle à Jésus-Christ.

FÊTES, INTENTIONS PARTICULIÈRES, INDULGENCES PLÉNIÈRES.

1. M.—**Circoncision de N.-S. (d'oblig.)**—L'esprit de mortification.—16,106 actions de grâces.
2. M.—Octave de S. Etienne.—La charité envers le prochain.—10,330 affligés.
3. J.—Octave de S. Jean, Ap. (Ste. Geneviève, V.)—Mt. Zt.—L'amour de la pureté.—36,288 défunts.
4. V.—**Premier Vendredi.**—Octave des SS. Innocents. Af. Cf. Gf.—La vertu de confiance.—4,467 intentions spéciales.
5. S.—**Vérite.** S. Téléphore, P. M.—Fidélité aux devoirs de notre état.—1,648 communiants.
6. D.—**Épiphanie.**—Af. Cf. Df. Mf. Rf.—La docilité à la grâce divine.—5,728 premières communions.
7. L.—De l'oct.—S. Lucien, M.—La soif de la Ste. Eucharistie.—Les Associés du Sacré-Cœur.
8. M.—De l'oct.—Ste Gudule, V.—La délicatesse de conscience.—5,414 demandes de travail.
9. M.—De l'oct.—S. Julien, M.—L'amour des pauvres.—2,298 prêtres ou ecclésiastiques.
10. J.—De l'oct.—S. Guillaume, E.—Mt.—L'esprit d'expiation.—34,968 enfants.
11. V.—De l'oct.—S. Hygin, P. M.—L'esprit d'abnégation.—14,778 familles.
12. S.—Du dimanche dans l'octave.—S. Arcade, M.—Le courage chrétien.—16,316 grâces de persévérance.
13. D.—Octave de l'Épiphanie.—La manifestation du S.-C. en nous.—12,423 grâces d'union, de réconciliation.
14. L.—S. Hilaire, E. D.—Le zèle des âmes.—5,459 grâces spirituelles.
15. M.—S. Paul, ermite.—L'amour de la solitude.—15,305 faveurs temporelles.
16. M.—S. Marcel, P. M.—Le mépris du monde.—5,142 conversions à la foi.
17. J.—S. Antoine, abbé. Mt.—L'amour de la régularité.—15,275 jeunes gens, jeunes personnes.
18. V.—Chaire de S. Pierre, à Rome.—L'amour de la sainte Église.—1,633 maisons d'éducation.
19. S.—S. Canut, M.—La vertu de générosité.—7,041 malades ou infirmes.
20. D.—II ap. l'Épip.—**Le S. Nom de Jésus.**—La dévotion à ce doux Nom.—2,898 personnes en retraite.
21. L.—Ste Agnès, V. M.—La persévérance dans le bien.—529 Cénobites ou Sociétés.
22. M.—SS. Vincent et Anastase, MM.—La vertu de constance.—1,307 paroisses.
23. M.—Épousailles de la B. V. M.—Rf.—La fidélité conjugale.—10,958 pécheurs.
24. J.—S. Timothée, E. M.—Mf.—La docilité à l'égard des supérieurs.—14,431 pères ou mères.
25. V.—Conversion de S. Paul, ap.—La promptitude à obéir à Dieu.—4,223 religieux ou religieuses.
26. S.—S. Polycarpe, E. M.—L'amour des souffrances.—1,340 novices.
27. D.—III ap. l'Épip.—La Sainte Famille Jésus-Marie-Joseph.—Mf. Mf.—La paix du foyer.—1,800 Supérieurs ou Supérieures.
28. L.—S. Raymond de Pennafort, C.—L'esprit intérieur.—7,626 vocations.
29. M.—S. François de Sales, E. D.—Zt.—La vertu de douceur.—Les Zélateurs des Zélatrices du Cœur de Jésus.
30. M.—Ste Martine, V. M.—L'amour de la chasteté.—26,805 intentions diverses.
31. J.—S. Pierre Nolasque, C.—Mf.—Le dévouement pour le prochain.—Les Recteurs de l'Apostolat.

EXPLICATION DES SIGNES: —†=Indulgence plénière; A=Actus Divi; B=Degré; C=30 Degrés; D=Indulg. apostoliques; G=Archiconfrérie; H=Honneur de la Sainte Vierge; I=Honneur de la Sainte Vierge; K=Honneur de la Sainte Vierge; L=Zélateurs ou Zélatrices.

N. B. Là où la solennité d'une fête est transférée au dimanche, les indulgences le sont aussi, excepté celle de l'Heure sainte.
Une indulgence de 100 jours est accordée pour chaque œuvre offerte aux intentions indiquées. Pour être inscrites dans le CALENDRIER, les Intentions particulières doivent être reçues aux Bureaux du MESSAGER, avant le premier jour du mois.